



**ETUDE DE BASE SUR LE NIVEAU (Pourcentage et nombre d'hectares) DE
REFORESTATION DANS LES ZONES D'INTERVENTION DU PROGRAMME**



Commanditaire de l'étude : SECO-ONG/MALI

**Consultant : Dr Yafong BERTHE tél. 66 93 75 13/75 93 31 66
E-mail : yafongberthe@gmail.com**

Rapport final

Septembre 2021

TABLE DES MATIÈRES

LISTE DES CARTES	i
LISTE DES GRAPHIQUES.....	i
LISTE DES TABLEAUX	i
SIGLES, ACRONYMES ET ABREVIATION.....	ii
RESUME NARRATIF	1
INTRODUCTION	3
1.1. Présentation de la zone de l'étude	4
1.2. Présentation du Programme Benkadi	6
II. APPROCHE METHODOLOGIQUE	8
III. ANALYSE DES INFORMATIONS ET DONNEES PAR CERCLE ET PAR COMMUNE D'INTERVENTION.....	3
3.1. District de Bamako	3
3.2. Région de Sikasso.....	4
❖ Cercle de Bougouni	4
❖ Commune rurale de Bougouni.....	4
❖ Commune rurale de Koumantou.....	6
❖ Commune rurale (Sido) de Kokêlé.....	8
❖ Commune de Kola.....	9
❖ Commune de Sido	10
❖ Commune de Keleya	12
❖ Cercle de Yanfolila.....	13
3.2.7. Commune de Tangandougou.....	14
3.2.8. Commune de Sankarani.....	15
3.2.9. Commune de Baya.....	16
3.2.10. Commune de Yallankoro Soloba.....	17
3.2.11. Commune de Seremoussa Ani Samou.....	18
3.2.12. Commune de Wassoulou Balle.....	19
3.3. Région de Koulikoro	20
❖ Cercle de Kolokani	20
3.3.1. Commune de Sagabala	20
3.3.2. Commune rurale de Massantola	21
3.3.3. Commune rurale de Kolokani.....	22
3.3.4. Commune de Sebekoro 1.....	23
3.3.5. Commune de Tioribougou.....	24
3.3.6. Commune de Guihoyo.....	25

3.3.7.	Commune de Zan Coulibaly.....	27
3.3.8.	Commune de Kaladougou	28
3.3.9.	Commune de Binko	29
3.3.10.	Commune de Wakoro.....	30
3.3.11.	Commune de Beleko	31
3.3.12.	Commune de Benkadi	31
IV.	RECOMMANDATIONS	35
V.	CONCLUSION	35
	BIBLIOGRAPHIE	37
	ANNEXES	38

LISTE DES CARTES

Carte 1: Zone d'intervention du du projet	6
Carte 2 : Zone d'intervention du projet dans le district de Bamako	3
Carte 3 : Zone du projet commune rurale de Bougouni	4
Carte 4 : Zone de projet commune rurale de Koumantou	6
Carte 5 : Zone du projet commune rurale de Kokêlé.....	8
Carte 6 : Zone projet commune rurale de Kola	9
Carte 7 : Zone du projet commune rurale de Sido.....	10
Carte 8 : Zone du projet commune rurale Keleya.....	12
Carte 9 : Zone du projet commune rurale Tangandougou.....	14
Carte 10 : Zone du projet commune rurale de Sankarani	15
Carte 11 : Zone du projet commune rurale de Baya.....	16
Carte 12 : Zone du projet commune rurale de Yallankoro Soloba	17
Carte 13 : Zone du projet commune rurale de Seremoussa Ani Sanou	18
Carte 14 : Zone du projet commune rurale de Wassoulou Ballé.....	19
Carte 15 : Zone du projet commune rurale de Sagabala.....	20
Carte 16 : Zone du projet commune rurale de Mansatola	21
Carte 17: Zone du projet commune rurale de kolokani	22
Carte 18 : Zone du projet commune rurale de Sébékoro 1	23
Carte 19 : Zone du projet commune rurale de Tioribougou	24
Carte 20 : Zone du projet commune rurale de Guihoyo	25
Carte 21 : Zone du projet commune rurale de Kaladougou.....	28
Carte 22 : Zone du projet commune rurale de Binko	29
Carte 23 : Zone du projet commune rurale de Wacoro	30
Carte 24 : Zone du projet commune rurale de Benkadi.....	31

LISTE DES GRAPHIQUES

Graphiques 1 : Situation de la reforestation dans la commune rurale de Bougouni.....	5
Graphiques 2 : Situation de la reforestation dans la commune rurale de Koumantou.....	7
Graphiques 3 : Situation de la reforestation dans la commune de Sido	11
Graphiques 4 : Situation de la reforestation dans la commune de Keleya	13
Graphiques 5 : Situation de la reforestation dans le cercle de Dioïla	27

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1: Situation de la reforestation dans la commune rurale de Bougouni	5
Tableau 2 : Situation de la reforestation dans la commune rurale de Koumantou	7
Tableau 3 : Situation de la reforestation dans la commune de Sido	11
Tableau 4 : Situation de la reforestation dans la commune de Kéléya.....	12
Tableau 5 : Situation de la reforestation dans le cercle de Dioïla.....	27
Tableau 6 : Pourcentage de reforestation par commune à la fin du projet	33
Tableau 7 : Tableau de synthèse par commune.....	50
Tableau 8 : Taux de couverture végétale par commune	53

LISTE DES ANNEXES

Annexe 1 : Termes de référence	39
Annexe 2 : Liste des personnes rencontrées	45
Annexe 3 : Guide d'entretien	46

SIGLES, ACRONYMES ET ABREVIATION

A	ADCOPS	
	AEDD	Agence de l'Environnement et du Développement Durable
	AIDSA	
	AMADER	Energie Domestique et de l'Electrification Rurale
	AMAPEES	
	AMACOPS	
C	AFOLU	Agriculture, Foresterie et Autres utilisations des Terres
	CDN	Contribution Déterminée au niveau National
	CNCFA	
	CILSS	Comité Inter Etat de Lutte Contre la Sécheresse au Sahel
D	CSCI	
	DNCN	Direction Nationale de la Conservation de la Nature
F	DNRFFH	Direction Nationale des Ressources Forestières, Fauniques et Halieutiques
	FA	Foyer Amélioré
	FAO	Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture
G	FEM	Fonds mondial pour l'Environnement
	GDT	Gestion durable des terres
I	GES	Gaz à effet de serre
	ICRAF	Centre International de Recherche en Agro foresterie
M	MEATEU	Ministère de l'Équipement, de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement
O	ODD	Objectif du Développement Durable
	ONG	Organisation Non Gouvernementale
	OSC	Organisation de la Société Civile
P	PANA	Programme d'Action National d'Adaptation
	PDESC	Programme de Développement Economique, Social et Culturel
	PIRL	Projet Inventaire des Ressources ligneuses
	PNUD	Programme de Nations Unies pour le Développement
S	SPONG	
	SECO-ONG	Secrétariat de Concertation des ONG Nationales du Mali
	SED	Stratégie Énergie Domestique
R	RNA	Régénération Naturelle Assistée

RESUME NARRATIF

La présente étude de base qui s'inscrit dans le cadre du programme Benkadi est relative au niveau de reforestation dans les zones d'intervention du programme. Elle a ciblé 24 communes des cercles de Bougouni, Yanfolila, Kolokani, Dioila.

L'objectif stratégique du programme est d'améliorer la résilience des groupes vulnérables aux conséquences des changements climatiques, spécialement les femmes, les jeunes et les personnes avec un handicap.

Le programme voudrait identifier des leviers pour bâtir des actions de plaidoyer en faveur de la prise en compte à travers des études de base sur le niveau de reforestation dans trois régions de mise en œuvre du programme.

Les effets du programme : D'ici 2025, les communautés locales, les OSC et associations dans les 24 collectivités territoriales de la zone du programme, participant effectivement à l'intégration des changements climatiques dans les politiques et PDESC, au suivi-évaluation des politiques veillent au respect des engagements conduisant à la reforestation de 30% dans la zone d'intervention du programme (selon les objectifs nationaux).

L'approche adoptée a été une approche participative et inclusive

Il est important de noter que le problème foncier et l'insuffisance des ressources financières constituent des facteurs limitant pour les activités de reforestation, car la plupart des terres sont prêtées ou sont communautaires, et sous cultures cotonnières et céréalières et cela, il faut ajouter que la gestion coutumière du foncier n'arrange pas les choses.

Les causes de réussite des initiatives de reforestation sont : la sensibilisation menée auprès des populations sur les effets liés aux changements climatiques, le bon choix des essences, leurs qualités et la nature du sol. L'appui conseil apporté aux imitateurs par différents partenaires évoluant dans la commune, la création d'activités génératrices de revenus en vue de lutter contre les défrichements et l'orpaillage, l'implication de l'Etat en dotant le service forestier de matériels adéquats.

Quant aux causes d'échec des initiatives de reforestation, il faut signaler le manque de suivi, de protection et d'entretien des plantations, la divagation des animaux, le manque d'engagement des bénéficiaires et des acteurs impliqués, la non-implication des leaders locaux, le mauvais choix des terrains pour la reforestation et le problème foncier.

Concernant la planification des objectifs de reforestation, ils sont en général planifiés dans les PDESC, mais sont très peu réalisés.

L'activité de reforestation n'est pas une priorité pour les populations notamment dans les zones à taux très élevé de couverture forestière, parce qu'elles n'y voient souvent le besoin et pas d'intérêt et pensent que ce rôle revient à l'Etat. Les activités de reboisement représentent pour elles une surcharge pour leur calendrier agricole.

Les espèces utilisées pour le reboisement sont généralement le Moringa, le Nîme, le Tamarinier ; le Baobab ; le jujubier ; le manguier, le citronnier, le néré, l'anacardiers, l'Eucalyptus, le Gommier le *Ptérocarpus érinaceus*, *gliricidia*, le Balanzan, , le Cailcedrat, l'Acacia senegalensis, *Parkia biglobosa*, *Faidherbia albida*, , *Ziziphus mauritiana*.

Au Mali, de nombreuses initiatives de reboisement sont mises en œuvre par différents acteurs, Etat, communautés, associations, individus, secteur privé, mais sur lesquelles les données sont peu connues. Ainsi, dans les zones d'intervention du programme "Benkadi", il importe de préciser et d'approfondir les informations sur les superficies de forêts reboisées et les acteurs impliqués.

La superficie totale des communes de la zone d'intervention du projet s'élève à 18 559 km². Les informations et données collectées sur les superficies totales reboisées au niveau de l'ensemble des communes de la zone d'intervention du projet correspondent à 726 ha (7,26 km²) soit un taux de 0,04% ; ce qui est très infime.

Le projet prévoit d'atteindre un taux de reforestation de 30%, ce qui correspondrait, selon les données de l'inventaire de 2014 à une superficie **de 8 841 649,12** ha comme objectif à atteindre avant la fin du projet. Au regard des contraintes et des facteurs limitants pour les activités de reforestation citée ci-dessus, cela paraît difficile à atteindre ; **c'est pourquoi l'étude propose un taux de 18 % de reforestation à la fin du projet.**

Pour faire face à ces défis, le programme "Benkadi" voudrait identifier des leviers sur lesquels il pourrait bâtir des actions de plaidoyer en faveur de la prise en compte des groupes vulnérables à travers des études de base sur le niveau de reforestation (pourcentage et nombre hectare) dans les trois (3) régions de mise en œuvre du programme.

C'est ce qui justifie la présente étude.

Difficultés

Lors de la collecte des informations, les équipes ont été confrontées à deux difficultés : le manque d'organisation des données, la mauvaise qualité des données et parfois leur inexistence. Il n'existe pas de système d'archivage. Cette situation est aggravée par le peu d'intérêt des responsables à tous les niveaux pour cette activité. Elle est exacerbée par la mobilité des responsables administratifs et communaux ; tout cela laisse croire que chaque responsable a à son poste de collecte tant bien que mal les informations le temps de sa présence au poste. Une fois parti, les informations collectées ne sont plus disponibles. Cette situation est observée tant au niveau du service forestier qu'au niveau des structures décentralisées (mairies).

INTRODUCTION

Le Gouvernement Néerlandais a lancé pour la période **2021-2025**, un nouveau cycle de programme appelé « **Partenariats pour le Pouvoir des Voix** », auquel sont éligibles les organisations de la société civile des pays prioritaires de sa coopération.

Le présent projet issu de ce programme devra durer cinq (5) ans (2021-2025) et prendra en compte l'amélioration de l'espace civique dans le pays en matière de dialogue avec les pouvoirs publics. Son objectif stratégique est d'améliorer la résilience des groupes vulnérables aux conséquences des changements climatiques, spécialement les femmes, les jeunes et les personnes avec un handicap.

Le programme couvre quatre pays : le Mali, Burkina Faso, le Bénin et la Côte d'Ivoire. Bien que les projets diffèrent, ces quatre (4) pays sont tous confrontés à un défi majeur, celui du **changement climatique**, qui les affecte tous pendant que la riposte à ses effets néfastes fait face à une participation citoyenne limitée et peu efficace en général, et surtout pour les citoyens les plus touchés et vulnérables comme les jeunes, les femmes et les personnes vivant avec un handicap en particulier. Cette vulnérabilité aux changements climatiques découle : (i) de la forte dépendance de ces pays aux activités économiques sensibles au climat telles que l'agriculture pluviale, l'élevage, la pêche et la foresterie ; (ii) de la faible capacité de ses systèmes sociaux et écologiques à faire face aux extrêmes climatiques ; et (iii) des contraintes existantes sur les services éco systémiques en raison de processus tels que la déforestation.

Au Mali, de nombreuses initiatives de reboisement sont mises en œuvre par différents acteurs, Etat, communautés, associations, individus, secteur privé ; mais sur lesquelles les données sont peu connues. Ainsi, dans les zones d'intervention du programme "Benkadi", il importe de préciser et d'approfondir les informations sur les superficies de forêts reboisées et les acteurs impliqués.

Pour faire face à ces défis, le programme "Benkadi" voudrait identifier des leviers sur lesquels il pourrait bâtir des actions de plaidoyer en faveur de la prise en compte des groupes vulnérables à travers des études de base sur le niveau de reforestation (pourcentage et nombre hectare) dans les trois (3) régions de mise en œuvre du programme.

I. PRESENTATION DU PROJET ET DE LA ZONE D'ETUDE

1.1. Présentation de la zone de l'étude

Le Mali est un vaste pays sahélien avec un climat de type tropical sec caractérisé par une période humide de 4 à 3 mois et une période sèche de 6 à 9 mois. L'économie du pays repose sur des ressources provenant essentiellement de l'agriculture, de l'élevage, des formations forestières naturelles et de la pêche, d'où l'extrême vulnérabilité de ce pays et de son économie au climat et à ses variabilités et ses changements potentiels. L'environnement et les ressources naturelles ont connu au Mali, ces dernières décennies, une forte dégradation en relation avec l'augmentation importante de la population conjuguée à la persistance de conditions climatiques défavorables et à des systèmes d'exploitation pour la plupart extensifs et inadaptés. Au cours des 70 dernières années (1941-2010), la pluviosité a diminué dans tout le pays par rapport à la période de référence de 1941 à 1970 avec un déficit global entre 10 et 28%. Il faut noter que l'isohyète 1 200 mm n'existe plus au Mali. La température a évolué de 0,2°C à 0,8°C depuis la fin des années 1970 et cette hausse se poursuit.

Le secteur forestier joue un rôle déterminant dans la vie socio-économique et culturelle des populations maliennes. Il fournit à la société des biens et services que nul autre secteur ne peut offrir (environ 93 % des besoins énergétiques, les produits alimentaires et pharmaceutiques, l'écotourisme, la conservation de la diversité biologique, l'amélioration du cadre de vie, etc.). Les formations naturelles ont subi de profondes modifications, dues essentiellement à l'aridité du climat, aux sécheresses successives et surtout aux activités anthropiques (défrichements agricoles, exploitation du bois de chauffe, surpâturage et émondage, feux de brousse, ...). Selon la DNRFFH, plus de 100.000 ha de forêts disparaissent chaque année. Les seuls prélèvements pour le bois de chauffe et le charbon de bois (qui constituent la principale source de l'énergie domestique) sont estimés globalement à 5 millions de tonnes par an, ce qui correspond à l'exploitation de 400.000 ha et devraient atteindre ou dépasser 7 millions de tonnes dans les années 2.000 (Stratégie Energie Domestique). Le potentiel de régénération est quant à lui estimé à 7 millions de tonnes par an.

Les formations ligneuses maliennes occupaient, entre 1985 et 1991, environ 32 millions d'hectares, selon le Projet Inventaire des Ressources ligneuses (PIRL). Actuellement, les formations forestières ne couvrent plus que 17,4 millions d'ha (Inventaire forestier, 2014) et connaissent un déclin continu du fait de la pression des pratiques agricoles, des prélèvements à des fins énergétiques (bois et charbon de bois) et du surpâturage. Le volume sur pied, selon l'inventaire du PIRL, est estimé globalement à 520 millions de m³, avec de fortes variations du nord au sud et par zone éco-climatique : moins de 10m³ /ha pour les savanes arbustives du Nord, 20 à 40m³ /ha pour la brousse tigrée, 50 à 80m³ /ha/ pour les forêts de la zone soudano – Guinéenne et plus de 100m³ /ha pour certaines forêts galeries et les forêts du Sud – Ouest du pays. La productivité moyenne est de 0,86m³ /ha/an. Elle varie de 1 à 1,5m³ /ha/an en zone Soudano – guinéenne à 0,3 et 0,05m³ /ha/an en zone sahélienne et en zone saharienne. Dans de nombreuses zones, on peut déjà observer une surexploitation du potentiel ligneux sur pied (DNRFFH, 1995).

D'autre part, les feux de brousse constituent une calamité presque endémique au Mali où ils dévorent chaque année des milliers d'hectares. Ces feux font partie des facteurs les plus importants de la modification des formations naturelles forestières. Il existe très peu de statistiques sur les feux de brousse. Les seuls chiffres disponibles ont été estimés de 1987 à 1990 à partir d'images SPOT. La superficie brûlée chaque année, entre septembre et mars se chiffre à environ 9.191.400 ha, avec un total de 2.539.400 ha en zone sahélienne sud, 2.620.400 ha en zone soudanienne nord, 2.417.300 ha en zone soudanienne sud et 1.616.200 ha en zone soudano - guinéenne (Maïga, 1999) De manière générale la dégradation n'est pas uniforme sur l'ensemble du territoire. Au Nord, on observe une progression alarmante du processus de la désertification sur une vaste étendue peu peuplée, avec un risque majeur d'ensablement des vallées et des mares. Au sud et plus

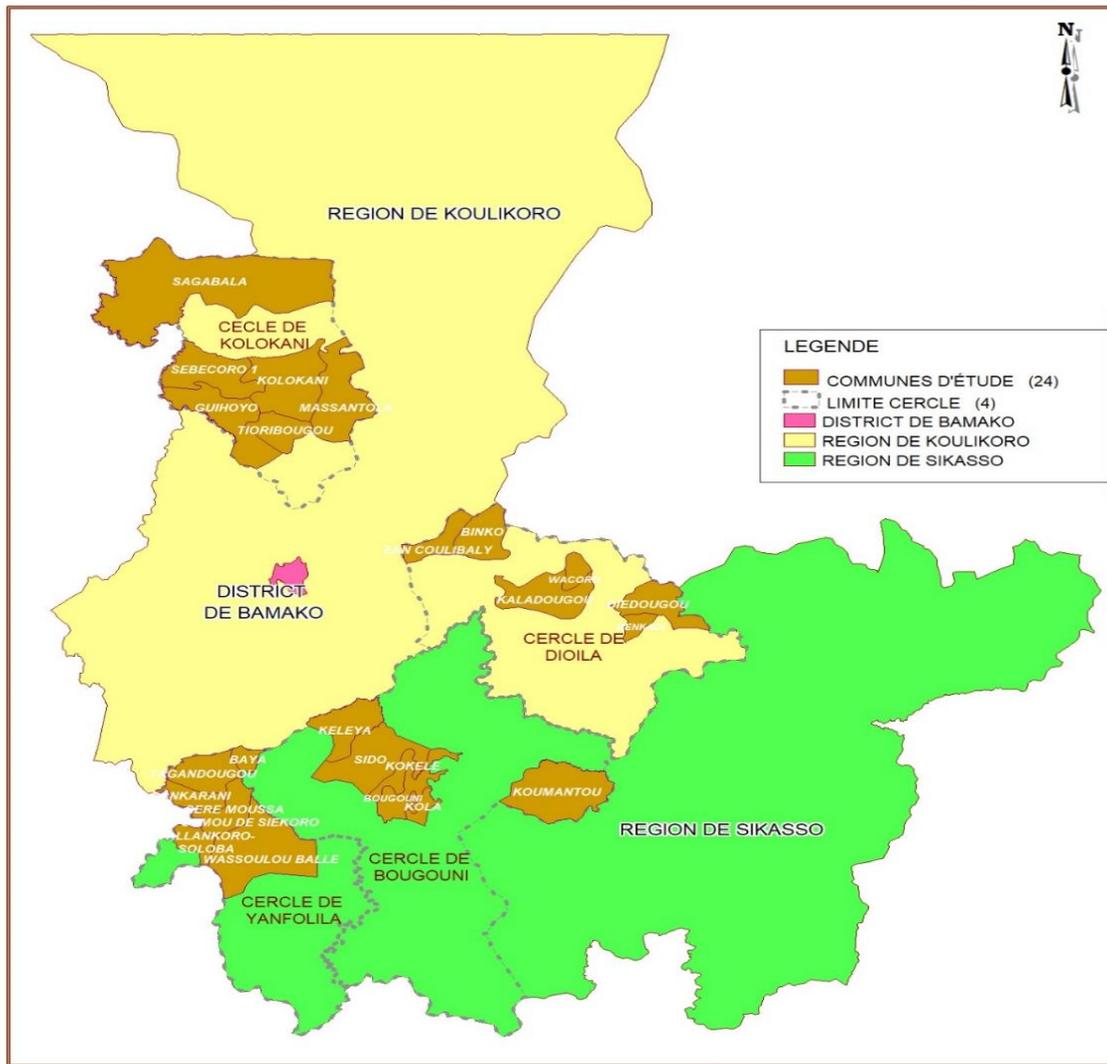
particulièrement autour des centres urbains, la pression sur les ressources encore disponibles s'accroît de manière inquiétante en de nombreux endroits, alors que ce sont celles-ci qui permettent de satisfaire les besoins alimentaires et énergétiques. Par exemple le bilan production-prélèvement de bois passerait de 2,7 millions de tonnes en 1994 à 1,7 millions de tonnes en 2005 et 0,8 millions de tonnes en 2010 pour l'ensemble du bassin d'approvisionnement de Bamako. En conséquence, si aucune mesure significative n'est prise, les besoins en combustibles seront couverts jusqu'en 2008 ; mais au-delà, c'est le capital qui commencerait à être entamé. Déjà il existe des poches de dégradation du couvert forestier et même de la faune dans les alentours immédiats des villes (Juillet 2007, PANA) Un autre exemple est le cas du Delta intérieur du Niger. Le couvert ligneux de la Région a subi les conséquences de la sécheresse qui font que les espaces qui jadis étaient boisés sont aujourd'hui clairsemés ou remplacés par des herbacés ou par des dunes de sables et des bois morts.

Eléments caractéristiques de la dégradation des écosystèmes Pression sur les écosystèmes Effets Moyenne annuelle de la diminution de la couverture forestière 100.000 ha/an (FAO, FRA 200). Taux de dégradation des forêts 8,30 % (années 1980). Défrichement pour usage agricole 300.000 à 400.000 ha par an Accroissement des superficies cotonnières 7% par an entraîne un taux annuel de dégradation de 8 à 12% (MEATEU/DNCN, 200, c).

Superficie brûlée annuellement entre septembre et mars 91 914 km². Empiètement des aménagements routiers, urbains et des routes, l'extension des villes 50.000 ha sur le domaine forestier national.

Dans le but de « juguler les effets de la sécheresse des années 1970 », le Mali a élaboré un Programme National de Lutte Contre la Désertification. La diffusion des Foyers Améliorés (FA) y figurait en bonne place ainsi que l'élaboration de plusieurs textes législatifs et réglementaires pour la protection des ressources naturelles. D'autres actions importantes ont également été menées au plan national telles que l'élaboration d'un « manuel de référence pour la construction et l'utilisation des FA », à Bamako en 1983, l'adoption de la loi rendant obligatoire l'utilisation des FA votée par l'Assemblée Nationale en 1986 et la création, en 1986, du Comité National Consultatif (CNCFA), ayant pour mission de coordonner les activités des différents services et projets pour la promotion, la diffusion et la sensibilisation des populations. Des projets d'envergure ont aussi été exécutés tels que le Projet Régional foyers améliorés (FA) du Comité Inter Etats de Lutte contre la Sécheresse dans le Sahel (CILSS), les projets de diffusion des FA et d'intervention sur les filières d'approvisionnement en bois énergie, le projet foyers améliorés de la Direction Nationale des Affaires Sociales. En outre, tous les projets de développement rural (agricole, forestier, etc.) avaient un volet diffusion des foyers améliorés (FA). Plus récemment, conscientes du phénomène de dégradation des ressources forestières, les autorités du Mali, ont lancé la Stratégie Énergie Domestique (SED). Son objectif principal était de contribuer à la protection de l'environnement et à la lutte contre la désertification en limitant le prélèvement de combustibles ligneux à la capacité réelle de régénération de la formation forestière. Il faut cependant noter que les résultats de la SED ont été l'objet de beaucoup de controverses. Actuellement l'Agence Malienne pour le Développement de l'Énergie Domestique et de l'Électrification Rurale (AMADER) intègre les objectifs de la SED.

Le programme Benkadi intervient dans 24 communes réparties entre les régions de Koulikoro, Sikasso et le District de Bamako. Il s'agit des zones agro écologiques où la dégradation des terres constitue un défi majeur qui limite profondément les capacités de résilience des agro écosystèmes face aux changements climatiques. Elle touche directement au vécu des populations et les rend davantage vulnérables aux changements climatiques. Le phénomène est aggravé par une forte pression démographique venant des populations considérées migrants climatiques ayant abandonné les zones plus arides.



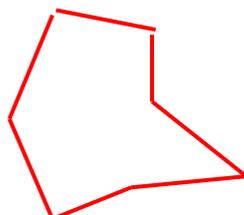
Carte 1: Zone d'intervention du du projet

1.2. Présentation du Programme Benkadi

Le programme Benkadi 2021-2025, est une initiative de la Société civile ouest africaine pour améliorer l'efficacité des politiques publiques en matière d'adaptation au changement climatique et d'atténuation de ses effets.

Benkadi est un consortium qui regroupe quatre plateformes d'ONGs d'Afrique de l'Ouest et une ONG néerlandaise Woord En Daad qui signifie « Parole et Action », Benkadi qui signifie en langue Bambara « travailler ensemble dans la même direction » est une réponse à l'appel à projet du Gouvernement Néerlandais dans le cadre « partenariat pour le pouvoir des voix ». C'est un partenariat qui part du principe que renforcer la société civile contribue à une société ouverte et renforce la démocratie et la primauté du droit dans la plupart des pays où l'espace civique est sous pression et où la liberté d'association de réunion et d'expression est sévèrement restreinte, par exemple par des restrictions bureaucratiques ou le recours à la violence.

Les membres du consortium sont :



- 🌱 Le Secrétariat Permanent des ONGs (SPONG) au Burkina Faso assurant le lead ;
- 🌱 La Plate-forme des Acteurs de la Société Civil au Bénin (PASCiB) ;
- 🌱 La Convention de la Société Civile Ivoirienne (CSCI) en Côte d'Ivoire ;
- 🌱 Le Secrétariat de Concertation des ONG Nationales du Mali (SECO-ONG) au Mali ;
- 🌱 Woord En Daad au Pays Bas.

Les zones d'Intervention :

Benkadi intervient dans quatre pays :

- 🌱 Bénin : 10 communes dans 5 régions ;
- 🌱 Burkina Faso : 12 communes dans 7 régions ;
- 🌱 Côte d'Ivoire : 25 communes dans 15 régions ;
- 🌱 Mali : 24 communes dans 3 régions.

Les groupes cibles sont :

- ❖ Les Agriculteurs/trices ;
- ❖ Les Paysans ;
- ❖ Les Pêcheurs ;
- ❖ Les Mareyeuses ;
- ❖ Les transformatrices artisanales ;
- ❖ Les personnes en situation de handicap ;
- ❖ Les Organisations de producteurs dont les groupes de femmes, de jeunes ;
- ❖ Les Organisations à base communautaire ;
- ❖ Les Acteurs des OSC ;
- ❖ Les Opérateurs économiques.

Le changement souhaité est : Notre objectif stratégique à travers le programme Benkadi est que « Les communautés affectées par l'érosion côtière, la déforestation, la dégradation des écosystèmes et la pollution par l'orpillage en particulier les femmes, les jeunes et les personnes vivant avec un handicap, au Bénin, au Burkina Faso, en Côte d'Ivoire et au Mali, réalisent leur droit au développement et sont résilientes aux effets du changement climatique ».

Le programme a pour impact : Les Gouvernements, les collectivités locales et le secteur privé mettent en œuvre des politiques, programmes et pratiques inclusifs par la réalisation d'actions concrètes avec la participation des OSC et des communautés locales y compris les femmes, les jeunes et les personnes vivant avec un handicap, en vue de réduire selon les objectifs nationaux la dégradation des écosystèmes, la déforestation, l'érosion côtière, la pollution par l'orpillage contribuant ainsi à une meilleure résilience des communautés vulnérables aux effets du changement climatique dans les zones d'intervention du programme dans les quatre pays.

Les résultats attendus du programme sont :

- ✓ **Résultat 1** : Les communautés locales, les organisations de base et les OSC sont renforcées, organisées en réseaux et agissent en synergie pour participer de manière efficace grâce au plaidoyer et lobbying à la concertation, à la mise en œuvre et au suivi-évaluation des politiques

et programmes ainsi qu'à la réalisation d'actions concrètes visant à réduire selon les objectifs nationaux dans la zone d'intervention du programme, la dégradation des écosystèmes, la déforestation, l'érosion côtière et la pollution par l'orpillage.

- ✓ **Résultat 2** : Les Gouvernements centraux et le secteur privé créent les conditions favorables à la participation des citoyens y compris les femmes, les jeunes et les personnes vivant avec un handicap dans la conception, la mise en œuvre et le suivi-évaluation des politiques, programmes et pratiques visant à réduire dans la zone d'intervention du programme selon les objectifs nationaux, la dégradation des écosystèmes, la déforestation, l'érosion côtière et la pollution par l'orpillage.

Les effets par pays se présentent comme suit :

- ✓ Bénin : La PASCiB et ses partenaires à tous les niveaux fournissent des contributions qui sont prises en compte dans le processus d'identification, de planification, d'exécution de suivi et d'évaluation des politiques et programmes d'adaptation basée sur les écosystèmes (AbE).
- ✓ Burkina – Faso : D'ici à 2025, un dispositif fonctionnel de suivi-évaluation et de capitalisation des résultats de l'ensemble des acteurs de la contribution déterminée au niveau national (CDN) y compris les femmes, les jeunes et les personnes vivant avec un handicap intervenant dans les 7 régions du projet, existe et permet de mesurer les progrès du pays en matière d'adaptation et d'atténuation au changement climatique.
- ✓ Côte d'Ivoire : Les communautés locales, les OSC, les autorités, le secteur privé et les comités locaux de développement durable des zones cibles s'engagent à améliorer la gestion communautaire de l'environnement et l'adoption des systèmes d'agriculture durable par au moins 20% des agriculteurs identifiés dans la périphérie des aires protégées.
- ✓ Mali : D'ici 2025, les communautés locales, les OSC et associations dans les 24 collectivités territoriales de la zone du programme, participant effectivement à l'intégration des changements climatiques dans les politiques et PDESC, au suivi-évaluation des politiques et veillent au respect des engagements conduisant à la reforestation 30% dans la zone d'intervention du programme (selon les objectifs nationaux).

Huit (8) partenaires opérationnels et le SECO/ONG présents dans ces localités depuis plusieurs années et y ayant développés des projets d'adaptation/atténuation au changement climatique seront mobilisés pour la conduite de la mise en œuvre. A cet effet, leurs connaissances des communes, la crédibilité et la confiance acquise auprès des populations assurera des chances de réussite au Programme.

II. APPROCHE METHODOLOGIQUE

• Description de l'approche méthodologique Proposée par le consultant :

Le Consultant a adopté une approche méthodologique participative et inclusive s'articulant autour des étapes suivantes :

a) Etape 1 : Recherche et analyse documentaires

Cette étape a consisté à collecter tous les documents nécessaires pouvant fournir les informations et données contribuant à une bonne conduite de l'étude. Le consultant a fait une recherche documentaire auprès du commanditaire de l'étude (Programme Benkadi), des services techniques en charge des eaux et forêts, de l'environnement (AEDD), sur le site web, les services en charge de la statistique et de la planification.... D'une durée de cinq (5) jours, cette étape a contribué de façon

déterminante à l'élaboration des outils de collecte (Questionnaires, guide d'entretien ...) par le consultant dans le cadre de la collecte de données et d'informations.

b) Etape 2 : Cadrage de la mission avec le commanditaire

Cette étape a été très importante dans la réussite de la mission. Elle a permis d'avoir une compréhension commune par les deux (2) parties (Commanditaire et Consultant) sur la méthodologie adoptée, les résultats attendus, les livrables à fournir, les obligations contractuelles. Elle s'est déroulée en réunion technique d'une (1) journée regroupant le commanditaire et le consultant. Cette étape a contribué également de façon significative à l'élaboration des outils de collecte par les consultants.

c) Etape 3 : Elaboration d'outils de collecte de données et d'informations dans la zone du programme

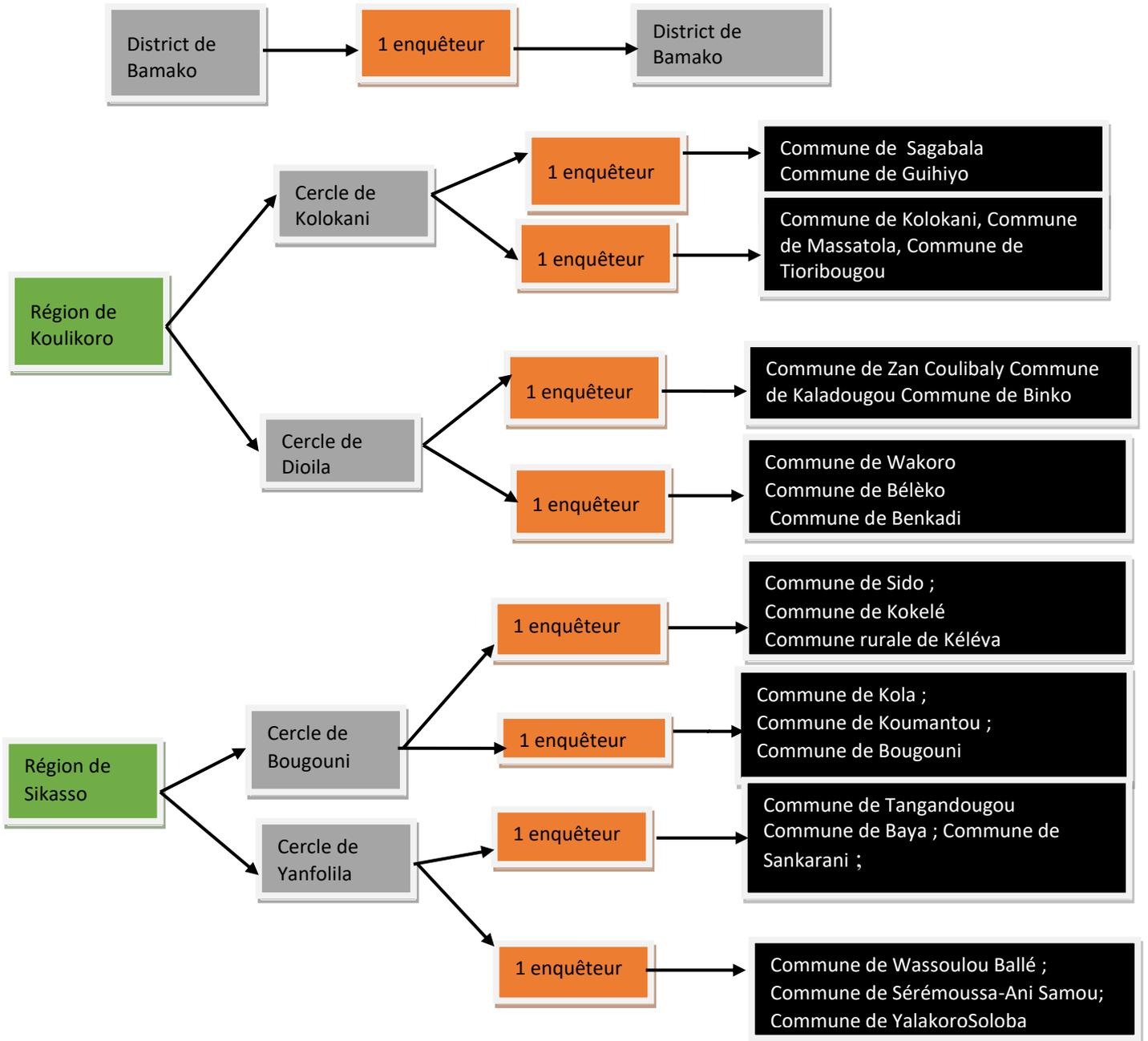
Sur la base des données et informations issues de l'analyse documentaire, le consultant a élaboré des outils de collecte composés de fiches de collecte adaptées aux réalités terrains, et d'un guide d'entretien avec les personnes concernées. Ces outils ont été élaborés pendant deux (2) jours effectifs par les consultants. Ils ont été approuvés par commanditaire de l'étude avant leur mise en application sur le terrain.

d) Etape 4 : Validation des outils de collecte des informations et des données

Les outils de collecte de données et d'information soumis au commanditaire a fait l'objet d'une mise en commun entre les deux parties (commanditaire et consultant). Cela avait pour but d'avoir des outils de collecte consensuels acceptés par les deux parties et certainement ces outils permettront de collecter le maximum de données et informations utiles pour une bonne réussite de l'étude. Le commanditaire n'a pas jugé utile d'organiser un atelier de validation. Les commentaires et observations ont été transmis au consultant qui les a pris en charge. Ces outils ont servi à la collecte de données et d'informations par les enquêteurs recrutés par le consultant pour la circonstance.

e) Etape 5 : Choix des enquêteurs

Pour l'application des outils sur le terrain, le consultant a recruté 10 enquêteurs expérimentés sur la base de concurrence à travers l'analyse de leur CV. Compte tenu de l'immensité de la zone d'intervention du programme et du temps imparti, le consultant a mobilisé une équipe d'enquêteurs par région et par cercle et plus le District de Bamako répartie selon le schéma ci-après :



f) Etape 6 : Mise à niveau des enquêteurs

Les enquêteurs recrutés ont été formés à l'administration des outils de collecte par le consultant. Cette étape avait pour but d'avoir la même compréhension sur les concepts et les mots se trouvant dans les outils de collecte. En plus ils ont été informés des principes et valeurs leur permettant de mener à bien leur mission et cela pendant une journée soit en mini-atelier soit en réunion technique de travail. Il a été procédé à des cas de simulation afin de faciliter la compréhension et aussi d'apprécier l'efficacité des outils sur le terrain. Les outils ont été ensuite multipliés et mis à la disposition des enquêteurs. Les frais de déplacement ont été mis à leur disposition afin de faciliter la collecte des données, la documentation et informations sur le terrain.

g) Etape 7 : Collecte de données et d'informations sur le terrain

Les enquêteurs outillés ont été déployés sur le terrain selon le schéma ci-dessus pour collecter les données et les informations dans les régions et communes d'intervention du programme Benkadi. Cette collecte s'est faite auprès des responsables des services techniques (services déconcentrés des eaux et forêts, de l'agriculture, de la statistique et de la planification) au niveau régional, et au niveau communal auprès des services locaux des eaux et forêts, de l'agriculture, des conseils communaux, des ONG. Faites pendant 10 jours, par huit enquêteurs dans 24 communes de trois (3) régions administratives du Mali plus le District de Bamako, ces enquêteurs étaient sous à la supervision du consultant. Les données et informations collectées ont fait l'objet d'approbation au niveau régional, auprès des conseils communaux et services locaux par des séances de restitution.

h) Etape 8 : Traitement et analyse des informations et des données collectées sur le terrain

Les outils de collecte renseignés ont été dépouillés et analysés par le consultant. Les résultats ont servi à produire le rapport provisoire de l'étude.

i) Etape 9 : Production du rapport provisoire de l'étude

Le rapport provisoire a été produit en trois exemplaires et transmis au SECO-ONG pour validation qui a fait ressortir les résultats attendus de la mission et les recommandations.

j) Etape 10 : Validation du rapport provisoire

Le rapport provisoire a fait l'objet de validation par un atelier organisé par le SECO-ONG.

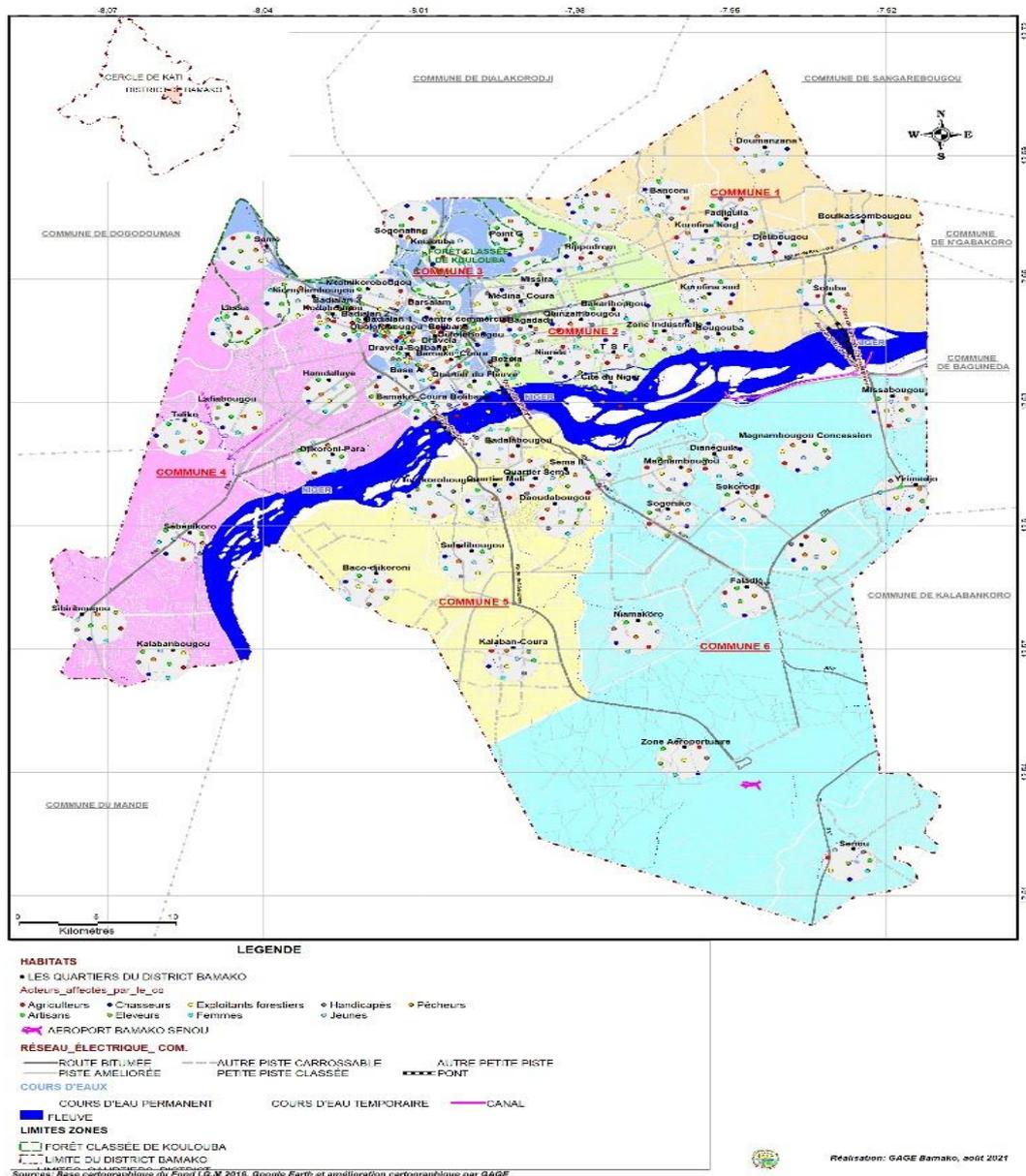
La liste des participants est portée en annexe du présent rapport.

k) Etape 11 : Production du rapport final

Suites aux commentaires et observations des participants à l'atelier de validation, le consultant a produit le rapport final en les y intégrant.

III. ANALYSE DES INFORMATIONS ET DONNEES PAR CERCLE ET PAR COMMUNE D'INTERVENTION

3.1. District de Bamako



Carte 2 : Zone d'intervention du projet dans le district de Bamako

Les enquêtes pour le District de Bamako ont été menées au niveau de la Direction Régionale des Eaux et Forêts de Bamako, du Système d'Information sur les Forêts (SIFOR), du Projet de Gestion Durable des Forêts. Les Communes urbaines de Bamako n'ayant pas de forêts, à l'exception de la commune II abritant la forêt classée de Koulouba, n'ont pas fait l'objet d'enquêtes.

La forêt classée de Koulouba constitue la seule couverture forestière importante dans le District. D'une superficie de 2.010 ha, elle inclue le Parc Biologique de Bamako (Jardin Zoo et jardin botanique). Au niveau des communes, il y a quelques espaces verts dont les superficies ne sont pas connues par les responsables communaux, et qui sont parfois en très mauvais état par manque d'entretien et de suivi.

Les activités de reforestation portent surtout sur les plantations d'alignement, d'ombrage et de protections des berges des collecteurs et marigots. De 2014 à 2020, il a été reboisé dans le District de Bamako environ 117,15 ha.

Le taux de réussite de ces plantations est très faible, moyenne 12-15%.

Les principales causes de cette faiblesse sont entre autres : le manque d'entretien et de protection, la divagation des animaux, les feux de brousse notamment pour la forêt classée de Koulouba, et son morcellement frauduleux par les autorités communales.

3.2. Région de Sikasso

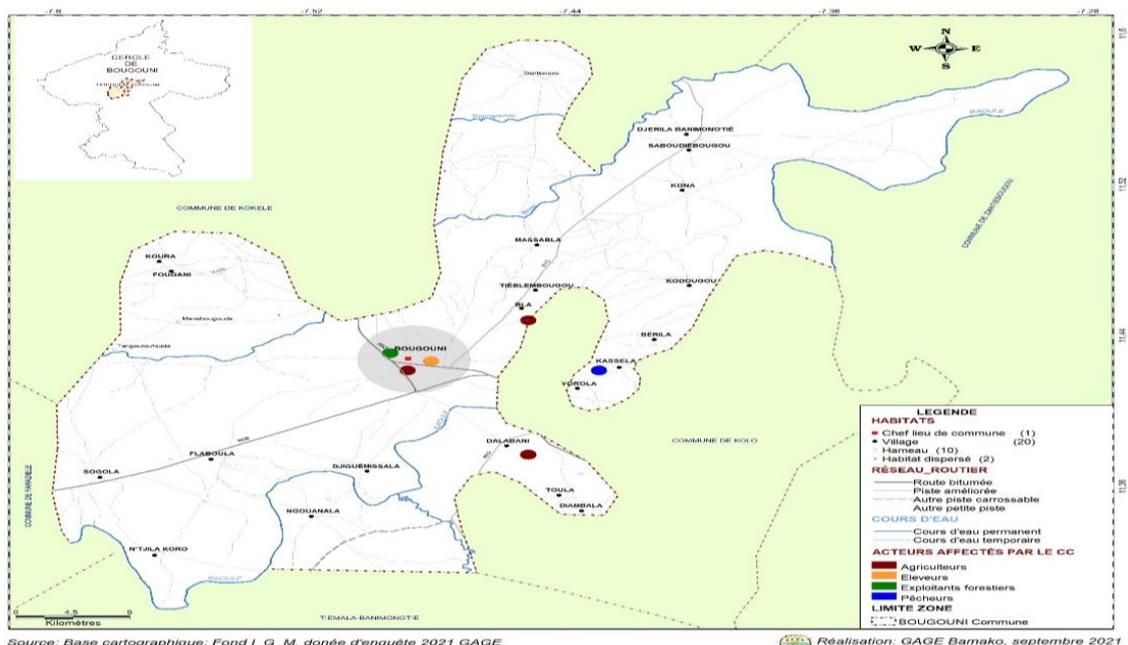
❖ Cercle de Bougouni

Le cercle de Bougouni se situe dans la troisième région administrative du Mali à savoir Sikasso. Créé en 1956, il a une superficie de 20.028 km² et compte une population estimée à 459.509 habitants (RGPH – 2009). Les principaux groupes ethniques sont : les Peulhs, les Bambara, les Sarakolé, les Malinké, les Dogon et les Bozo. Le cercle comprend 26 communes et est composé de 26 communes, 482 villages.

Le cercle de Bougouni est situé géographiquement dans la partie sud de la République du Mali et est limité : au nord par les cercles de Diola et de Kati ; au sud par la République de Côte d'Ivoire ; à l'ouest par le cercle de Yanfolila ; à l'Est par les cercles de Yanfolila et de Kolondiéba.

Le cercle a une bonne pluviométrie dont la moyenne en normale dépasse 1.000 mm. Il est aussi parcouru par de nombreux cours d'eau qui offrent des possibilités d'irrigation et de pêche. Le cercle jouit d'une forte production céréalière et cotonnière encadré par la CMDT. L'agriculture et l'élevage constituent les principales activités économiques des populations. Les activités secondaires telles que le commerce, l'orpillage et l'artisanat y sont pratiquées.

❖ Commune rurale de Bougouni



Carte 3 : Zone du projet commune rurale de Bougouni

La commune de Bougouni la couverture forestière en 2014 était de 949.264,84779 ha (Inventaire forestier 2014) et en 2021, elle est estimée à 617.022,151 ha (rapport annuel des Eaux et Forêts 2021) ha et dispose de 200 ha de forêts classées qu'elle partage avec celles de Kola et Kokélé. La commune n'a pas d'aire protégée (Rapport annuel, DNEF, 2020).

Deux cents quinze ha (215ha) ont été plantés en plantations associées Les principales essences sont les agrumes associés aux essences forestières telles que moringa, baobab, néré, tamariniers, anacardiens, jujubiers, etc. Le taux de réussite de ces plantations n'est pas disponible au niveau de la commune, par manque de suivi malgré la présence d'un cantonnement forestier.

Dans le cadre des activités de reforestation, cinq promoteurs acteurs privés ont été identifiés. Ces derniers sont assistés par la commune, le service des Eaux et Forêts et certaines ONG telles qu'OMADESA, PPRESSA, etc.

Le suivi de ces initiatives de reforestation se fait mensuellement. Le taux de réussite est estimé à 60%.

Les types de plantations les plus pratiqués sont les plantations d'ombrage, d'alignement, les bosquets, les vergers, les plantations champêtres, les haies vives, les brise-vent.

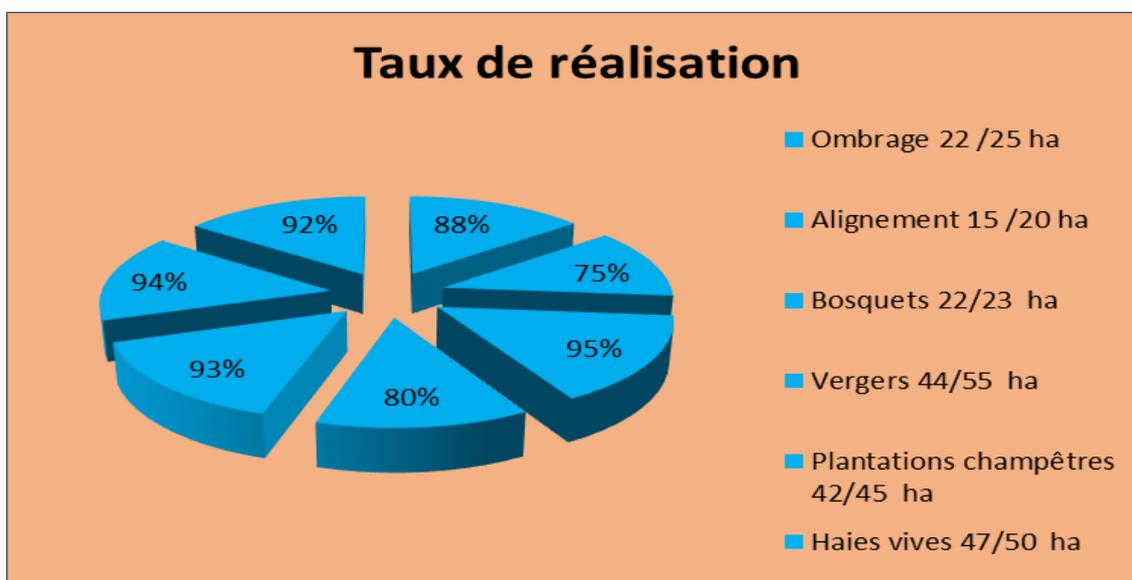
La situation des activités de reforestation est portée au tableau 1.

Tableau 1: Situation de la reforestation dans la commune rurale de Bougouni

Types de Plantation	Niveau de réalisation	Taux de réalisation
Ombrage	22 /25 ha	88%
Alignement	15 /20 ha	75%
Bosquets	22/23 ha	95%
Vergers	44/55 ha	80%
Plantations champêtres	42/45 ha	93%
Haies vives	47/50 ha	94%
Brise-vent	23/25 ha	92%
Taux moyen de réalisation		88%

Source : Rapport annuel, PDSEC, 2020

Graphiques 1 : Situation de la reforestation dans la commune rurale de Bougouni



- **Analyse :** De ce tableau il ressort un taux de réalisation moyen de 86% pour une superficie de 215 ha, ce qui est une réussite en sylviculture ; cela s'explique par le grand intérêt que manifestent les populations pour les activités de reforestation. Le faible taux s'observe au niveau des plantations d'alignement qui sont des plantations populaires. Par contre on remarque un fort taux de réussite dans les initiatives privées et qui sont ce qu'on appelle généralement des reboisements utiles (baobab, tamarinier, karité, etc.).

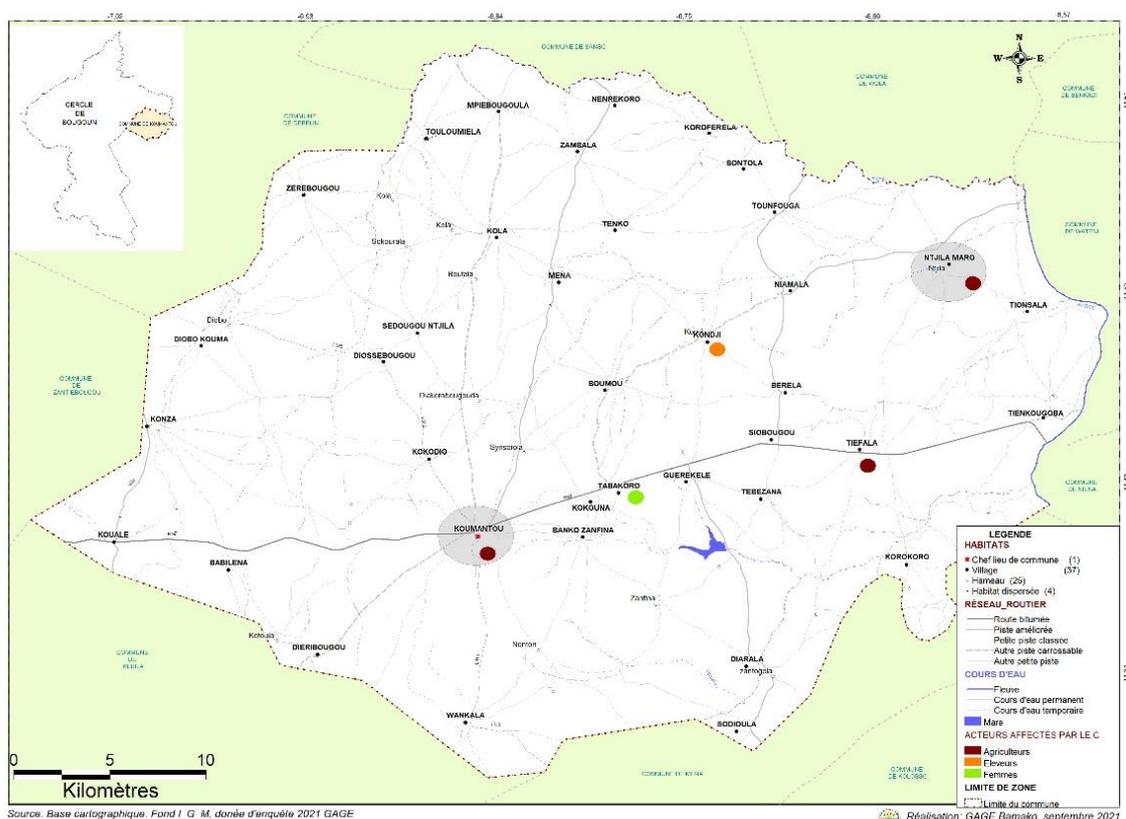
Le constat général est qu'une des principales causes de l'échec des activités de reforestation dans la commune rurale est le manque de protection, de suivi et d'entretien des plantations.

S'agissant des objectifs de reforestation, bien que planifiés dans le PDSEC, ils ne sont jamais réalisés faute de ressources financières.

Lors de la collecte des informations, les équipes ont rencontré d'énormes difficultés parmi lesquelles on retient : le manque d'organisation des données, la mauvaise qualité des données et parfois leur inexistence.

Le projet prévoit d'atteindre un taux de reforestation de 30%, ce qui correspondrait, selon les données de l'inventaire de 2014 à une superficie de 284.779,454 ha comme objectif à atteindre avant la fin du projet. Dans un contexte où la compétition de surface entre les cultures de rente, céréaliculture et autres spéculations, ajouter à cela des contraintes foncières, cela paraît difficile à atteindre ; c'est pourquoi l'étude propose un taux de 22% de reforestation à la fin du projet.

❖ Commune rurale de Koumantou



Carte 4 : Zone de projet commune rurale de Koumantou

La commune rurale de Koumantou se situe dans le cercle de Bougouni, à proximité de la frontière ivoirienne. Elle compte 51.348 hab. (Recensement de 2009) répartis entre 38 villages sur 1268 km². L'agriculture est le principal secteur d'activités avec la culture du mil, du maïs, du sorgho et de l'arachide, ainsi que du coton. La commune a un climat de type soudanien.

Elle ne dispose ni de forêt classée ni d'aire protégée (Cantonnement des Eaux et Forêts, 2021).

La couverture forestière est de 2.911.573,1401 ha (Inventaire forestier de 2014), soit 60% de la superficie de la commune. En 2021, elle est estimée à 1.746.943,884 ha (DNEF, 2020)

Les superficies reboisées sont de 172 ha, réalisés par deux promoteurs privés. Le suivi se fait mensuellement, ce qui a permis d'atteindre un taux de réussite moyen de 58%.

Les types de plantations sont surtout des plantations d'ombrage, d'alignement et de haies vives.

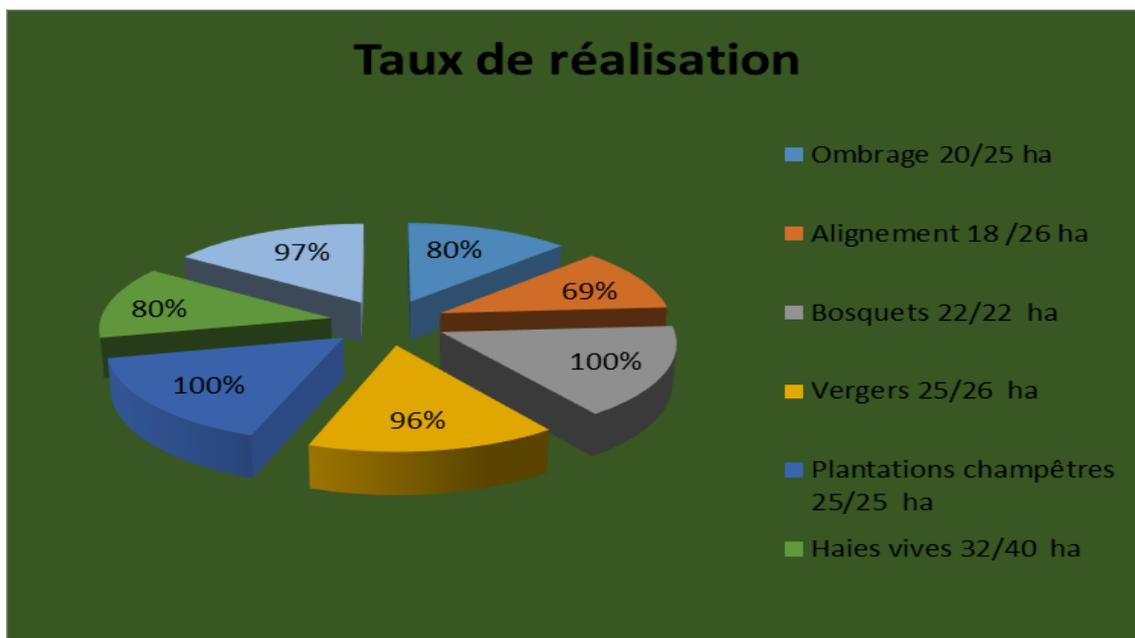
Le tableau ci-dessous présente la situation des activités sylvicoles.

Tableau 2 : Situation de la reforestation dans la commune rurale de Koumantou

Types de Plantation	Niveau de réalisation	Taux de réalisation
Ombrage	20/25 ha	80%
Alignement	18 /26 ha	69%
Bosquets	22/22 ha	100%
Vergers	25/26 ha	96%
Plantations champêtres	25/25 ha	100%
Haies vives	32/40 ha	80%
Brise-vent	30/31 ha	97%
Taux moyen de réalisation		89%
Taux de réussite		58%

Source : Rapport annuel, DNEF, 2020

Graphiques 2 : Situation de la reforestation dans la commune rurale de Koumantou



• **Analyse :**

Dans la commune, sept types de plantations ont été réalisés (voir tableau N°2) : Le taux de réalisation moyen est de 89%, avec un minimum de 69 et un maximum de 100%.

De l'analyse il ressort le même constat ci-après : faible taux de réalisation des plantations d'alignement, fort taux de réalisation des bosquets. Les raisons sont les mêmes évoquées ci-dessus.

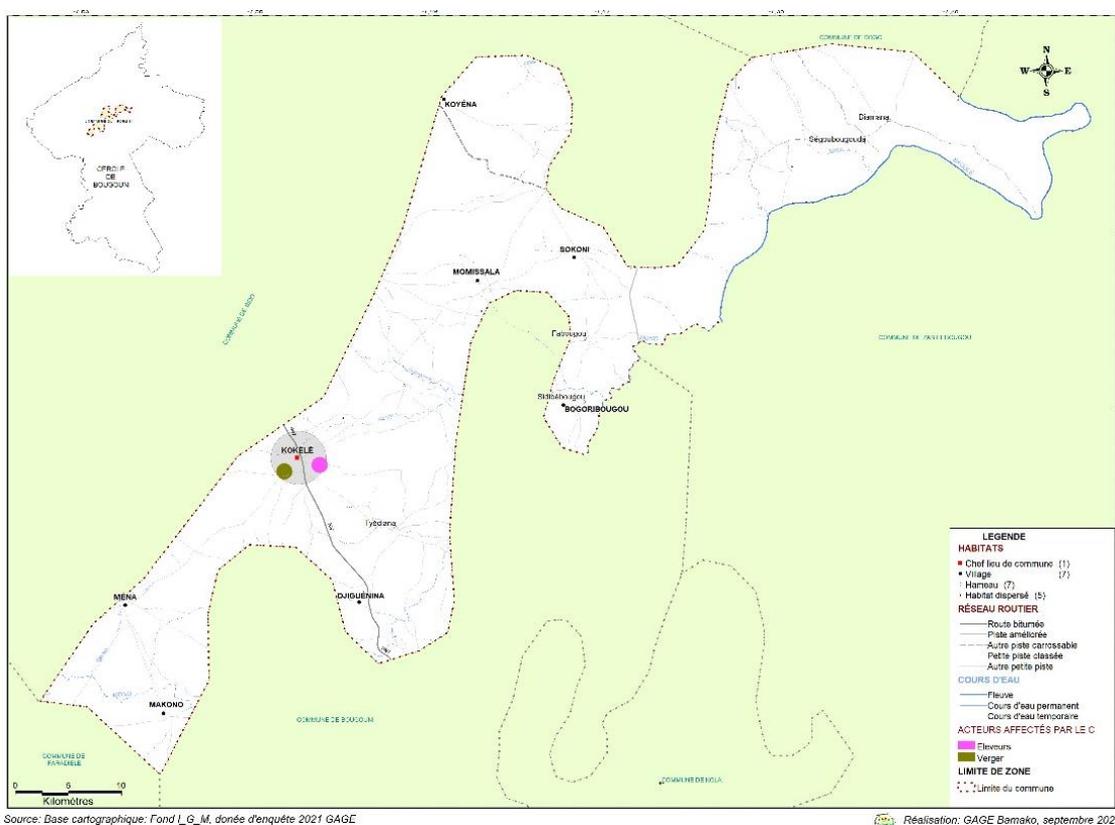
Un des constats relatifs aux objectifs de reforestations est qu'il n'y a pas de lien entre ce qui est planifié dans le PDESC et ce qui est réalisé. Des explications reçues de la mairie, il que les objectifs de reforestation sont planifiés n'ont pas de supports financiers au niveau du budget communal, par contre, les réalisations faites bénéficient d'appui financiers des partenaires.

Concernant les projections du projet à atteindre 30% de reforestation en fin de phase, cela paraît un peu difficile à atteindre pour les raisons suivantes : contraintes foncières et disponibilité des espaces pour le reboisement, très dense couverture forestière (zone très boisée), satisfaisant les besoins en ressources ligneuses des populations, etc. Au regard de ce qui précède, l'atteinte de l'objectif de départ (30%) paraît difficile à atteindre ; aussi, l'étude propose un taux de 22%, de reforestation.

Les activités de reboisement souffrent du manque de suivi et de protection notamment les plantations populaires (alignement, reboisement des journées de reboisement, ombrage, etc.). L'activité de reforestation représente pour les populations une charge de plus par rapport au calendrier agricole et à l'irrégularité des pluies.

La réussite des reboisements dans cette commune nécessite un fort plaidoyer auprès des populations et des autorités communales pour leur engagement.

❖ **Commune rurale (Sido) de Kokélé**



Carte 5 : Zone du projet commune rurale de Kokélé

Située dans le cercle de Bougouni, la commune rurale de Kokélé, avec une population estimée à 5.368 habitants, partage avec celles de Bougouni et Kola une superficie de 200 ha de forêts. Il n'existe pas d'aire protégée.

La superficie forestière en 2014 était de 809.084,90 ha (Inventaire forestier, 2014) et en 2021 elle est 566.389,43 ha Rapport annuel SIFOR, 2014).

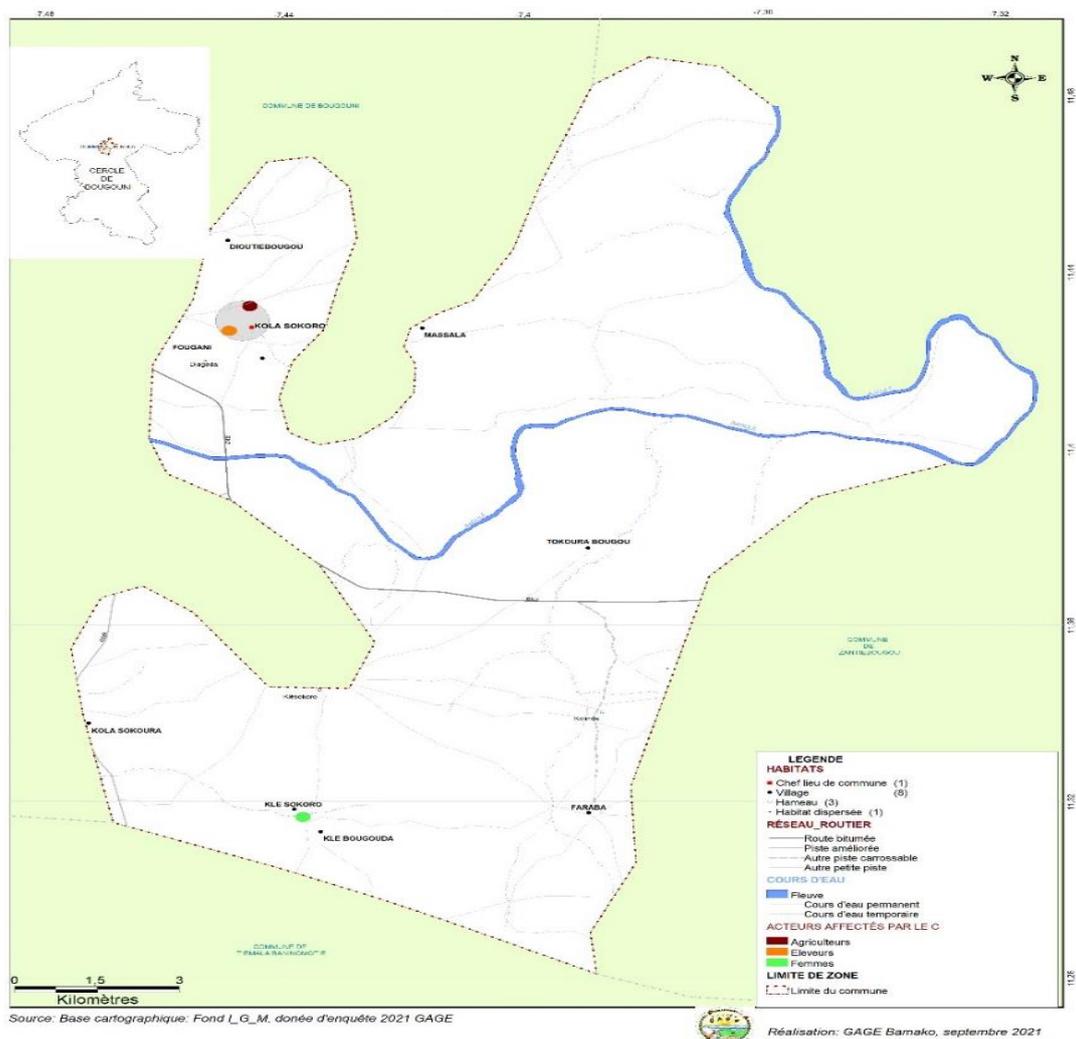
Sur initiative de la mairie, 5 ha ont été reboisés sous forme de bosquet. La timidité des activités de reforestation est liée au manque de ressources financières et aussi du fait du taux important de couverture forestière ; les populations ne voyant pas la nécessité de reboiser parce qu'il n'y a pas de pénuries de ressources ligneuses. La plupart des actions de reforestation planifiée dans le PDESC portent sur la lutte contre les feux de brousse, la lutte contre la désertification et le changement climatique en matière de sensibilisation et de formation sans objectifs chiffrés de reforestation

Il y a une absence de lien entre ce qui est planifié dans le PDESC et ce qui est réalisé, Les objectifs de reforestation sont financés pour l'essentiel hors du budget communal à travers des apports de partenaires extérieurs. Très peu d'initiatives sont prises par les communautés en faveur des actions de reboisement, Cela s'explique par le peu d'effet des actions de sensibilisation et la bonne couverture forestière de la zone.

Dans le cadre des projections du projet, le consultant propose un taux de reforestation **de 22%**.

A l'instar de la commune de Bougouni, la commune connaît les mêmes problèmes d'organisation et de gestion des données sur les ressources naturelles, à cause de sa proximité avec le chef-lieu de cercle où toutes les informations sont concentrées.

❖ Commune de Kola



Carte 6 : Zone projet commune rurale de Kola

Cette commune se situe dans le cercle de Bougouni. Elle partage 200 ha de forêt avec les communes rurale de Bougouni et de Kokélé. La commune n'abrite ni forêt classée ni aire protégée. Le taux de couverture forestière est de 55%.

La superficie forestière en 2014 était de 407.565,02 ha et en 2021 elle est estimée à 224.160,76 ha.

Les activités de reforestation portent seulement sur 4 ha.

Les initiatives se limitent à cinq promoteurs qui ont reboisé 4 ha.

Deux conventions de gestions de forêts sont actuellement en cours d'exécution entre les Collectivités territoriales, populations, services techniques et autorités administratives.

Les activités de reboisement ont porté sur 102 ha, planifiés dans le PDSEC. Les espèces utilisées sont entre autres l'Eucalyptus, Baobab, Néré, Acajou.

Le suivi est assuré par la mairie et est mensuel d'où le taux de réussite élevé (86%).

Le bilan des activités reforestation est porté sur le tableau ci-dessous.

Tableau 3 : Situation de la reforestation dans la commune de Sido

Types de Plantation	Niveau de réalisation	Taux de réalisation
Ombrage	10 /12 ha	83%
Alignement	15 /18 ha	83%
Bosquets	15/17 ha	88%
Vergers	17/18 ha	94%
Plantations champêtres	10/11 ha	91%
Haies vives	18/19 ha	95%
Brise-vent	17/19 ha	89%
Taux moyen de réalisation		89%
Taux de réussite ?		86%

Source : Cantonement forestier, 2021.

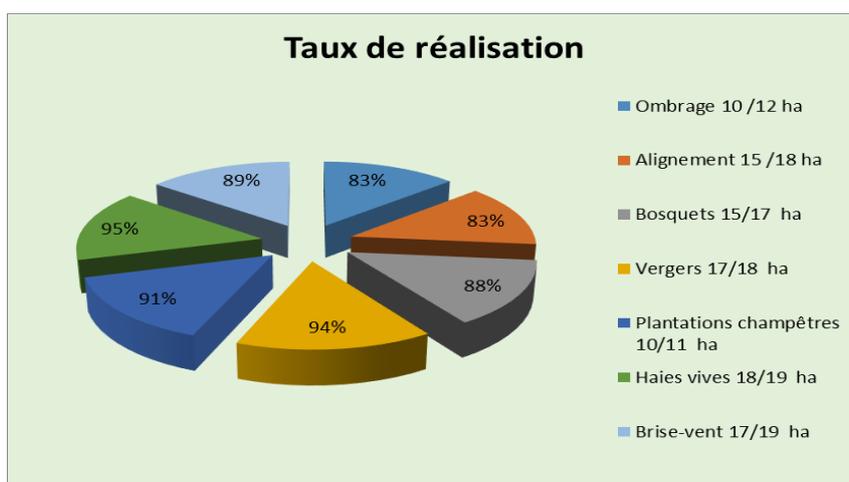
- **Analyse**

L'analyse du tableau permet de noter un taux de réussite très élevé (83%) ; cela est dû à la protection, à l'entretien et au suivi régulier des plantations.

Le meilleur taux de réalisation est de 95% et concerne les haies vives.

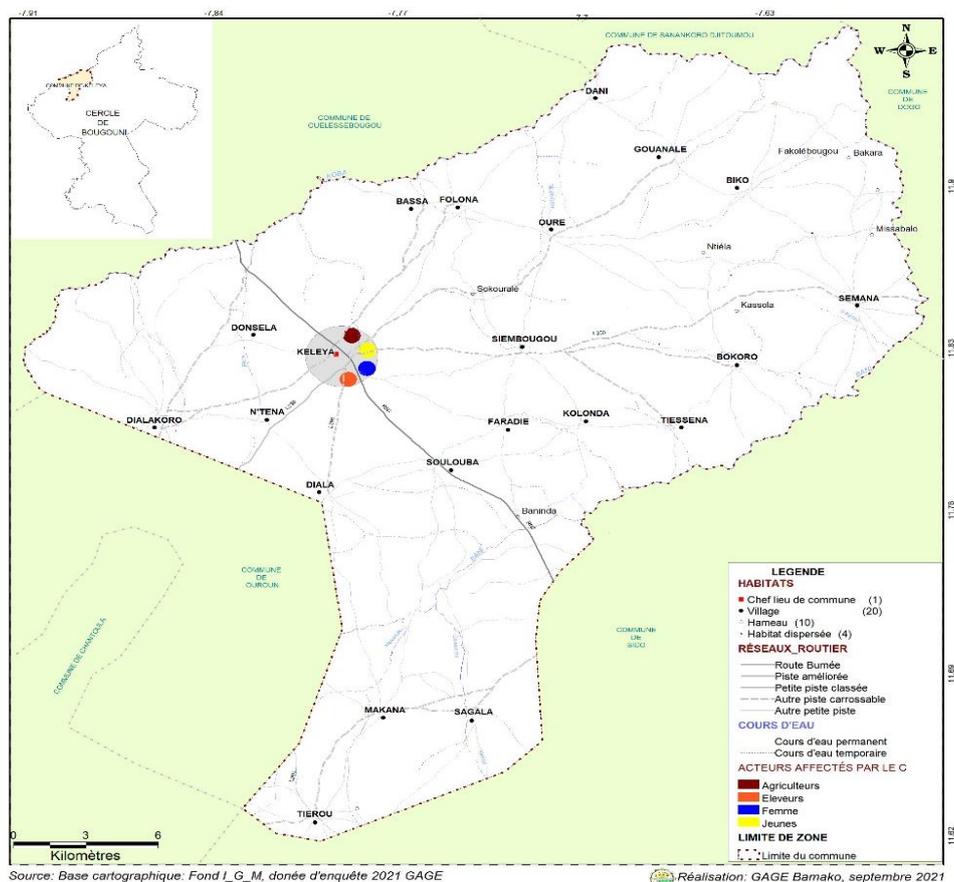
Le taux moyen de réalisation des objectifs de reforestation est de 89% (PDSEC, 2020) et porte sur la réalisation de plantations d'alignement et de bosquets.

Graphiques 3 : Situation de la reforestation dans la commune de Sido



L'analyse des données de base a permis au consultant de proposer un taux de reforestation à la fin du projet untaux de refoestation **de 22%** au regard de l'engagement des autorités communales des populations et des services d'engagement.

❖ Commune de Keleya



Carte 8 : Zone du projet commune rurale Keleya

La commune Rurale de Kéleya est située dans le cercle de Bougouni. Elle a une population de 25 918 habitants. (PDSEC, 2017-2021)

La végétation est de type soudanien. Les précipitations sont très abondantes. La commune recèle des mares et marigots saisonniers.

Le taux de couverture forestière est 70%.

La superficie forestière en 2014 était de 1.568.769,47 ha et en 2021 elle est 1.098.138,63 ha.

La principale activité de la zone est la culture de coton, suivie de la céréaliculture.

L'élevage occupe également une place prédominante dans les activités de la commune. Les pâturages sont riches et abondants favorisant ainsi le séjour des troupeaux transhumants dans la commune.

A l'instar de la commune précédente, les informations sur les forêts naturelles sont inexistantes. Elles sont toutes concentrées au Cantonnement de Bougouni. La commune rurale de Kéleya est celle qui a mené les grandes réalisations de reforestation parmi toutes les communes visitées (141ha de plantation). Toutes ces activités de reboisement sont planifiées dans le PDSEC 2017-2021

La fréquence du suivi des activités de reforestation est mensuelle et les objectifs de reforestation formulés dans le PDSEC sont exécutés à 75%.

Une convention de gestion des ressources naturelles a été élaborée et est en cours d'exécution.

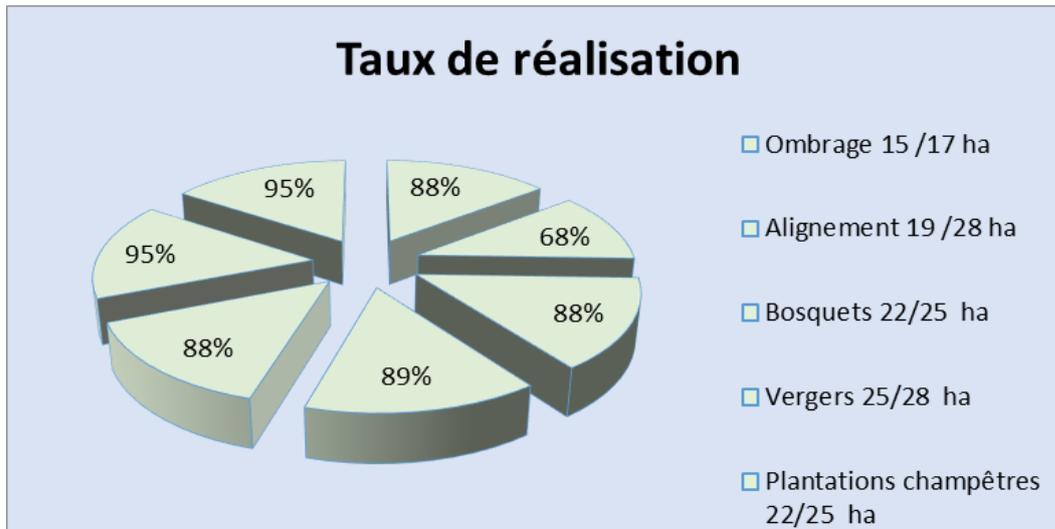
Tableau 4 : Situation de la reforestation dans la commune de Kéleya

Types de Plantation	Niveau de réalisation	Taux de réalisation
Ombrage	15 /17 ha	88%

Alignement	19 /28 ha	68%
Bosquets	22/25 ha	88%
Vergers	25/28 ha	89%
Plantations champêtres	22/25 ha	88%
Haies vives	19/20 ha	95%
Brise-vent	19/20 ha	95%
Taux moyen de réalisation		87%
Taux de réussite ?		75%

Source : Cantonnement de Bougouni : 2021

Graphique 4 : Situation de la reforestation dans la commune de Keleya



• **Analyse :**

L'analyse des données du tableau montre un taux moyen de réalisation de 87,25%. Cela démontre l'intérêt des populations pour les activités de reforestation dû en partie à l'engagement de certains acteurs privés et par la prise de conscience des populations par rapport à la dégradation très poussée des ressources forestières.

Au regard de l'engagement des populations et des acteurs privés de la commune ainsi que les autorités communales, on propose 27% de taux de reforestation à la fin du projet.

❖ **Cercle de Yanfolila**

Le cercle de Yanfolila compte 12 communes : Baya, Bolo-Fouta, Djallon-Foula, Djiguiya De Koloni, Gouanan, Gouandiaka, Koussan, Sankarani, Séré Moussa Ani Samou De Siékorolé, Tagandougou, Wassoulou-Ballé et Yallankoro-Soloba. Le cercle couvre une superficie de 9.240 km² avec une population de 211.824 hab. (2009).

Le cercle de Yanfolila est une collectivité territoriale du Mali dans la région de Sikasso. Il compte 12 communes : Baya, Bolo-Fouta, Djallon-Foula, Djiguiya De Koloni, Gouanan, Gouandiaka, Koussan, Sankarani, Séré Moussa Ani Samou De Siékorolé, Tagandougou, Wassoulou-Ballé et Yallankoro-Soloba. Le cercle couvre une superficie de 9.240 km² avec une population de 211.824 hab. (2009).

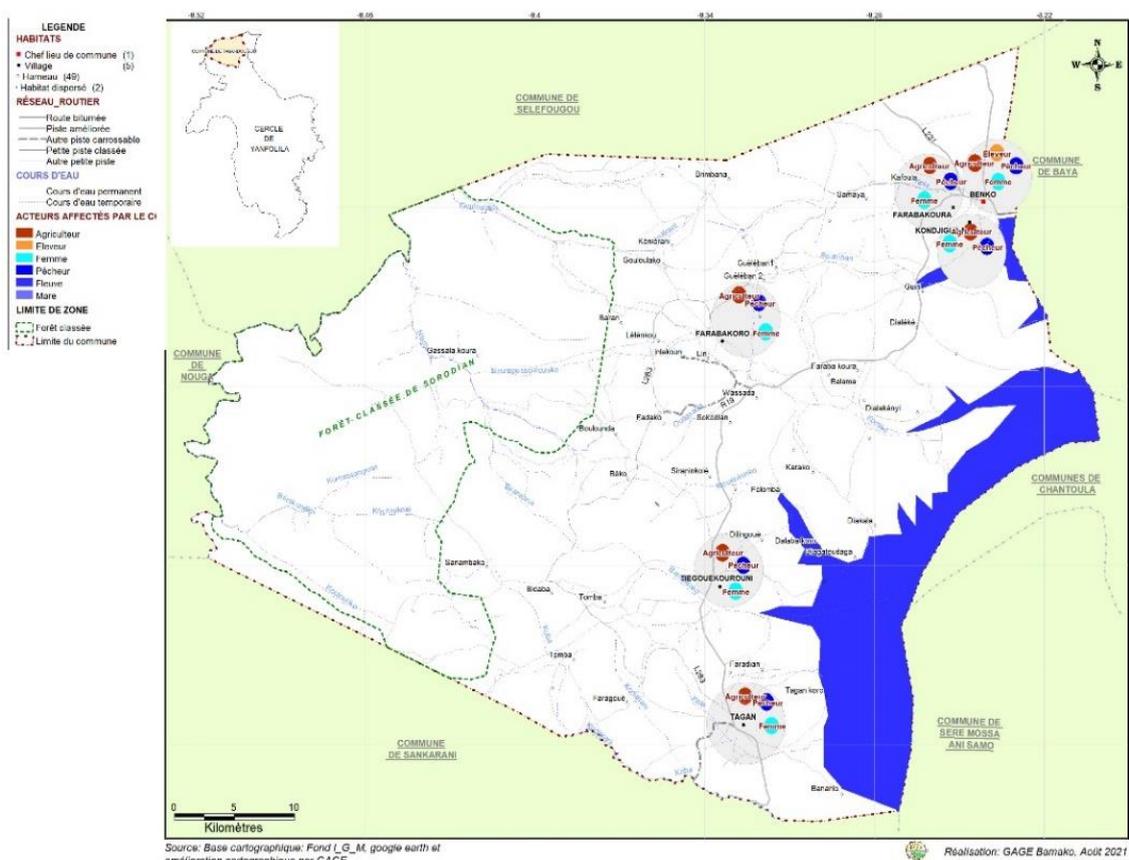
Le Cercle de Yanfolila, dans la région de Sikasso, appartient à la zone écologique du Haut-Bani/Niger occidental. Le relief est peu accidenté (aspect tabulaire) avec des sols gravillonnaires et

caillouteux au bord des plateaux et collines et sablo-argileux dans les dépressions. Les cours d'eau sont nombreux ; le plus important est le Sankarani sur lequel a été construit le barrage de Sélingué. Le Cercle dispose de nombreuses forêts. C'est une zone d'accueil de migrants. Les capacités productives sont importantes. Le climat est de type guinéen.

Le cercle de Yanfolila est parmi les cercles le plus boisé du Mali avec un taux de couverture forestière qui avoisine les 97% (Inventaire forestier, 2014). Les forêts de Diangoumérela et de Djinétoumanina, érigées en forêts classées en 1986, ont été classées en réserve de faune par décret le 8 février 2012.

De nombreuses initiatives de reforestation sont mises en œuvre par différents acteurs : Etat, communautés, associations, individus, secteur privé. Il faut remarquer que sur ces nombreuses initiatives, il existe peu de données statistiques.

3.2.7. Commune de Tangandougou



Carte 9 : Zone du projet commune rurale Tangandougou

La commune rurale de Tangandougou est située dans le cercle de Yanfolila. Elle partage 15.800 ha de forêts avec celles de Sankarani et de Selefougou. Le pourcentage d'aire protégée et restaurée est de 0,75%. La surface reboisée est de 12 ha avec un taux de réussite de 90%. (Cantonnement des Eaux et Forêts).

Le taux de couverture forestière est 90% (PGDF. Bougouni, 2011).

La superficie forestière en 2014 était de 1.255.977,9 ha et en 2021 elle est 1.130.379,39 ha.

Deux initiatives de reboisement ont été mises en œuvre avec des espèces telles Baobab, néré, Acajou, Corossol, Eucalyptus. Le suivi des activités est jugé fréquent.

Deux conventions de reforestation ont été mises en œuvre par la jeunesse communale et l'ONG Wetlands International.

Les objectifs de reforestation planifiés dans le PDESC ont été à 90%.

La réussite de ces initiatives est due surtout à l'engagement des populations et à l'appui conseil des services techniques et de certains partenaires tels Wetland International, MaliFolkcenter, etc.

Les contraintes fondamentales des activités de reforestation sont la divagation des animaux et les feux de brousse.

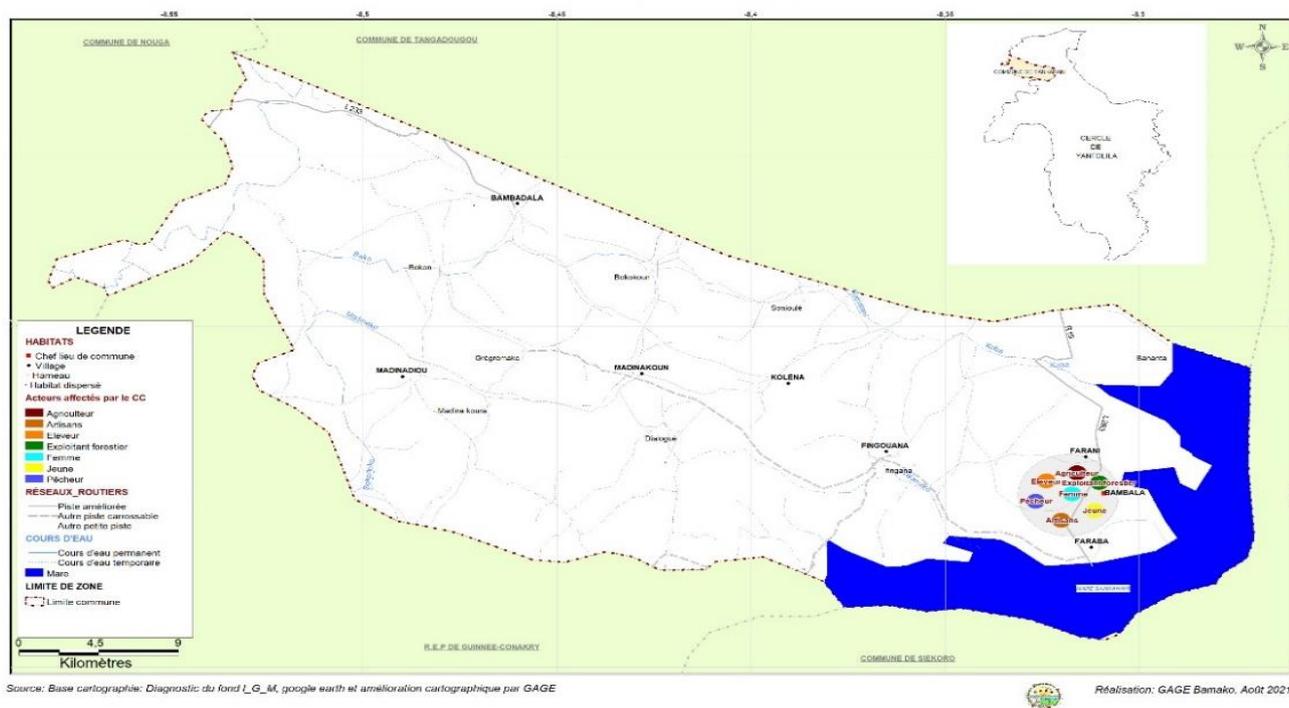
Quant aux causes d'échec, elles s'expliquent par le manque de clôtures des initiatives de reforestation et le manque de suivi.

Dans le cadre de l'assistance aux populations, une attention particulière doit être portée sur les dispositifs de protection des plantations contre les divagations des animaux et les feux de brousse.

Les propositions d'amélioration de la réussite des initiatives de reforestation faites ont trait au suivi et à la protection des espaces reboisés, ainsi qu'à la réalisation de sources d'eau sur ces espaces.

Au regard du taux de couverture végétale de la commune et de la densité de l'encadrement, l'étude propose un objectif de reforestation de 25%.

3.2.8. Commune de Sankarani



Carte 10 : Zone du projet commune rurale de Sankarani

La commune de Sankarani partage avec celles de Tangandougou et Sefougou une forêt de 15.800 ha. Elle abrite 0,31% de l'aire protégée est restaurée. Le taux de couverture forestière est de 90% (inventaire forestier de 2014) et la superficie reboisée est de 0,5 ha avec un taux de réussite de 75%.

La superficie forestière en 2014 était de 404.770,93 ha et en 2021 elle est 384.532,38 ha.

Trois initiatives de reforestation ont été mises en œuvre avec l'appui des ONG AMAPES, ERAD et du service local des Eaux et Forêts Service.). Les essences utilisées sont : l'Eucalyptus et le Corossol (pomme Canel). Le suivi des activités est faible.

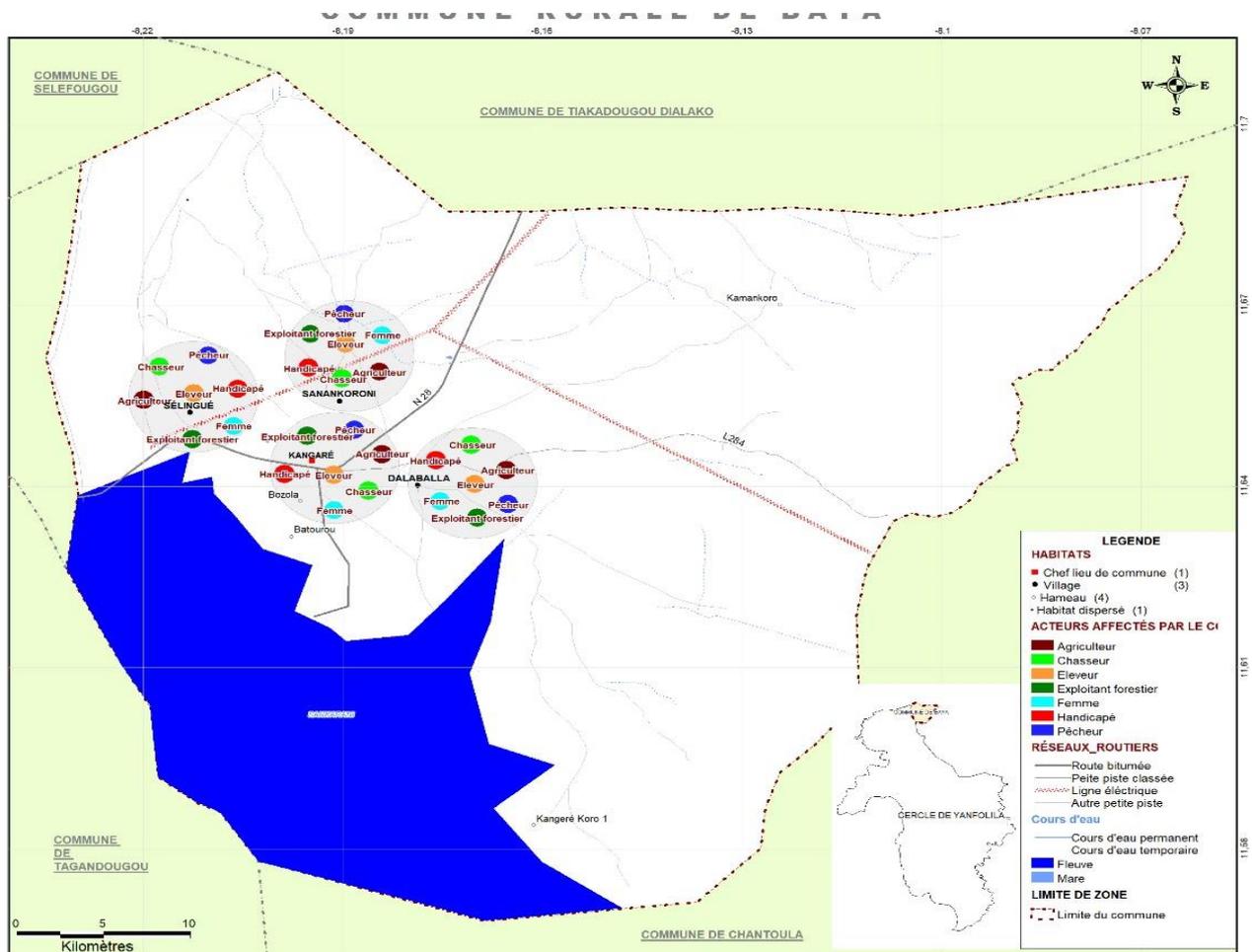
Les objectifs de reforestation planifiés dans le PDESC de la commune ont tous été réalisés en matière d'activité sylvicole (Rapport PDESC 2017).

Les principales causes de la réussite de ces activités de reforestation sont surtout l'appui conseil apporté aux initiateurs par différents partenaires évoluant dans la commune, le bon choix des essences et leurs qualités et la nature du sol.

Quant aux causes d'échecs, elles sont surtout liées au manque de suivi et d'entretien et de la divagation des animaux.

Comme à Tangandougou, l'étude propose un taux de reforestation de 27% pour la commune de Sankarani, à cause de la similitude des conditions : même zone agro écologique, mêmes conditions socioéconomiques, presque mêmes partenaires techniques.

3.2.9. Commune de Baya



Source: Base cartographie: Diagnostic du fond I_G_M, google earth et amélioration cartographique par GAGE

Réalisation: GAGE Bamako, Août 2021

Carte 11 : Zone du projet commune rurale de Baya

La commune de Baya, située dans le cercle de Yanfolila ne dispose pas de forêt classée ni d'aire protégée. Il n'existe pas de surface reboisée à part quelques plants mis en terre devant la mairie de Baya avec un taux de réussite d'environ 50%.

C'est une commune très boisée avec un taux de couverture forestière de 95% (Inventaire forestier, 2014) d'où le peu d'intérêt pour des activités de reforestation parce que les besoins en ressources ligneuses sont satisfaits par le potentiel existant.

La superficie forestière en 2014 était de 198.846,53 ha et en 2021 elle est 188.904,20 ha.

Les objectifs de reforestation (100 ha) sont planifiés dans le PDESC de la commune mais non encore réalisés.

Deux initiatives de reforestation ont été réalisées par le comité local de l'eau et le conseil communal de la jeunesse.

Quatre conventions de reforestations initiées par les ONG ADCOPS, AMACOPS, MALI 2000, PNUD avec le programme FEM sont en cours de négociation avec les collectivités territoriales.

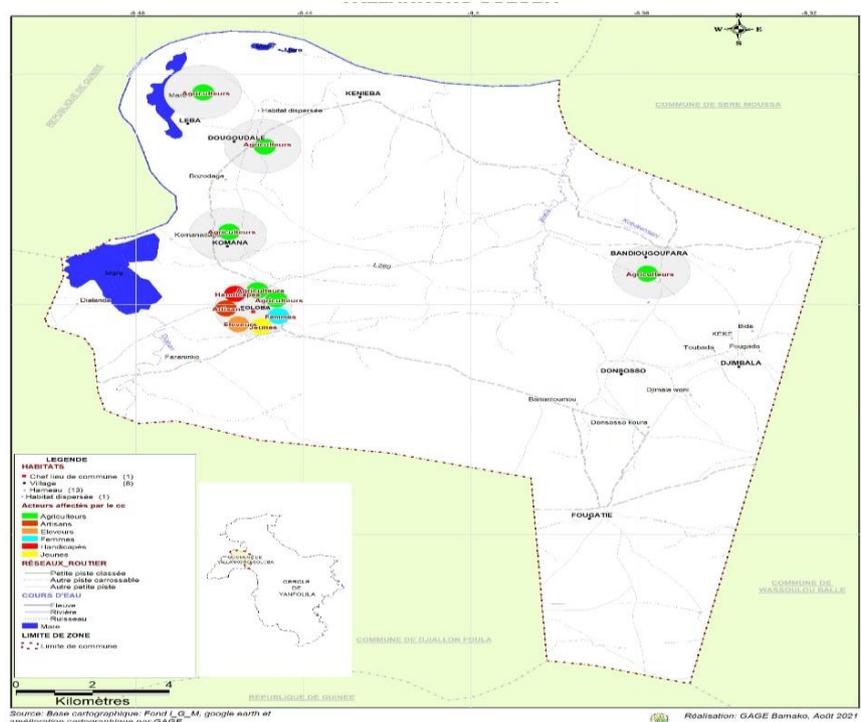
Il n'y a pas de données sur les superficies reboisées, la commune étant située dans la zone agro écologique du sud soudanien dont le besoin de reforestation n'est pas tellement perçu comme une nécessité. Les causes de réussite des initiatives de reforestation sont surtout liées au suivi régulier des espaces reboisés et à l'entretien des plantations.

Il est apparu lors des échanges que les structures d'accompagnement souhaitent laisser aux bénéficiaires l'initiative du choix des essences à planter, ce qui engage leur responsabilité et garantit le succès des réalisations.

Les causes d'échecs des initiatives de reforestation sont le manque de suivi et d'engagement des bénéficiaires et des acteurs impliqués.

Comme évoqué, les conditions écologiques 'n'invitent pas les populations à la reforestation. L'étude a retenue 20% de reforestation à la fin du projet.

3.2.10. Commune de Yallankoro Soloba



Carte 12 : Zone du projet commune rurale de Yallankoro Soloba

La commune de Yalakoro Soloba, située dans le cercle de Yanfolila, a un taux de couverture végétale de 80%.

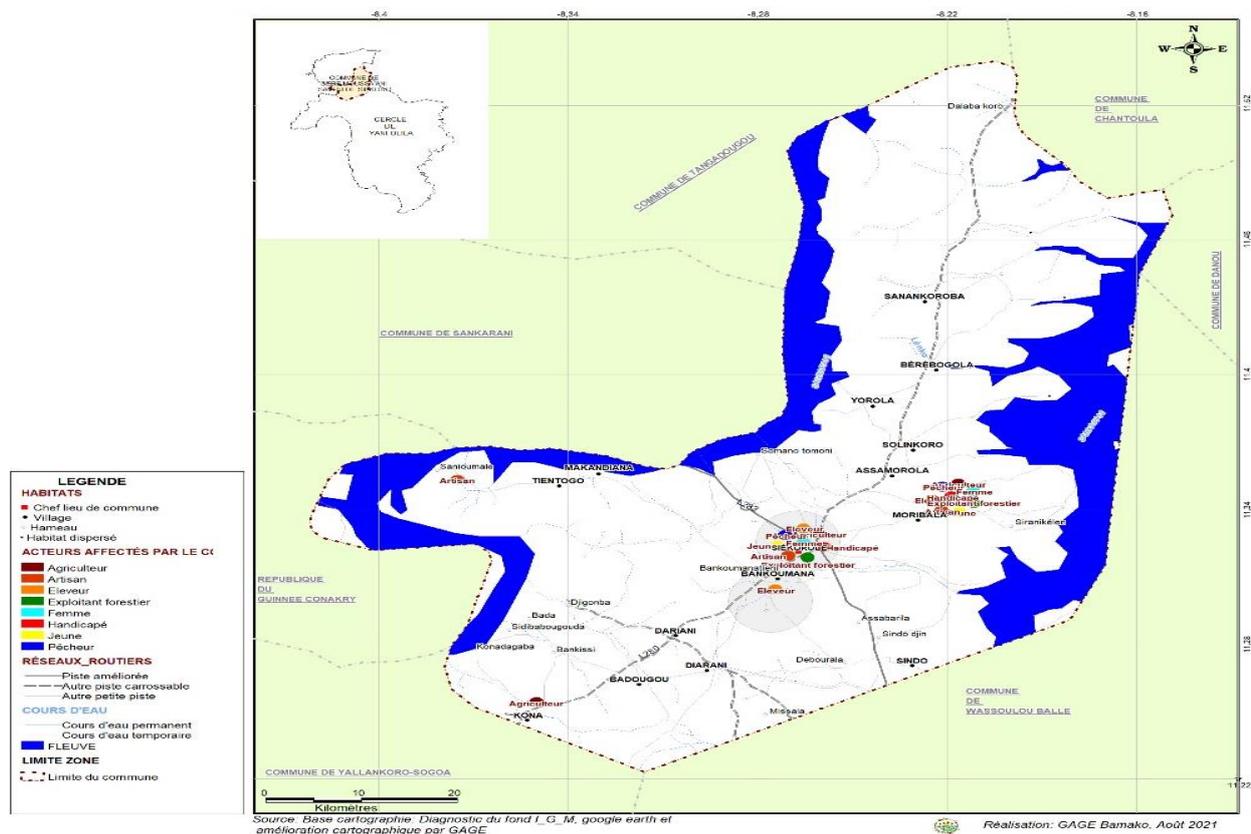
La superficie forestière en 2014 était de 602.978,47 ha et en 2021 elle est 482. 382,76 ha.

Elle ne dispose ni de forêt classée ni d'aire protégée. Trois conventions de gestion des ressources forestières sont en cours de négociation entre les autorités communales et les populations.

Les objectifs de reforestation sont intégrés dans les PDESC de la commune et sont surtout orientés vers la lutte contre les feux, l'utilisation des foyers améliorés, et de reboisement sans définir de superficie.

Toutefois, il faut souligner que les populations ont peu d'intérêt pour les activités de reforestation, n'y voyant pas la nécessité car la zone étant très boisée, c'est pourquoi un taux de reforestation de 20% est réalisable.

3.2.11. Commune de Seremoussa Ani Samou



Carte 13 : Zone du projet commune rurale de Seremoussa Ani Sanou

La commune se situe dans le cercle de Yanfolila. Dans cette commune, une superficie de 20.000 ha a été amodiée à AIDSA à travers MaliFolke-center en collaboration avec la Mairie. Dans la commune, la plupart des villages (16) de la commune dispose de bosquets ne dépassant pas un ha. L'initiative de reboisement dans la commune relève de MaliFolke-center. Trois conventions de reforestation sont en cours d'exécution.

Le taux de couverture forestière est de 95% (Inventaire forestier, 2014)

La superficie forestière en 2014 était de 928.866,69 ha et en 2021 elle est 882.423,36 ha.

La fréquence de suivi des activités est régulière. Les objectifs de reforestation sont formulés dans le PDESC avec un niveau de mise en œuvre très faible (10%).

Les causes de réussite des initiatives de reforestation sont : la sensibilisation menée auprès des populations sur les effets liés aux changements climatiques, la création d'activités génératrices de

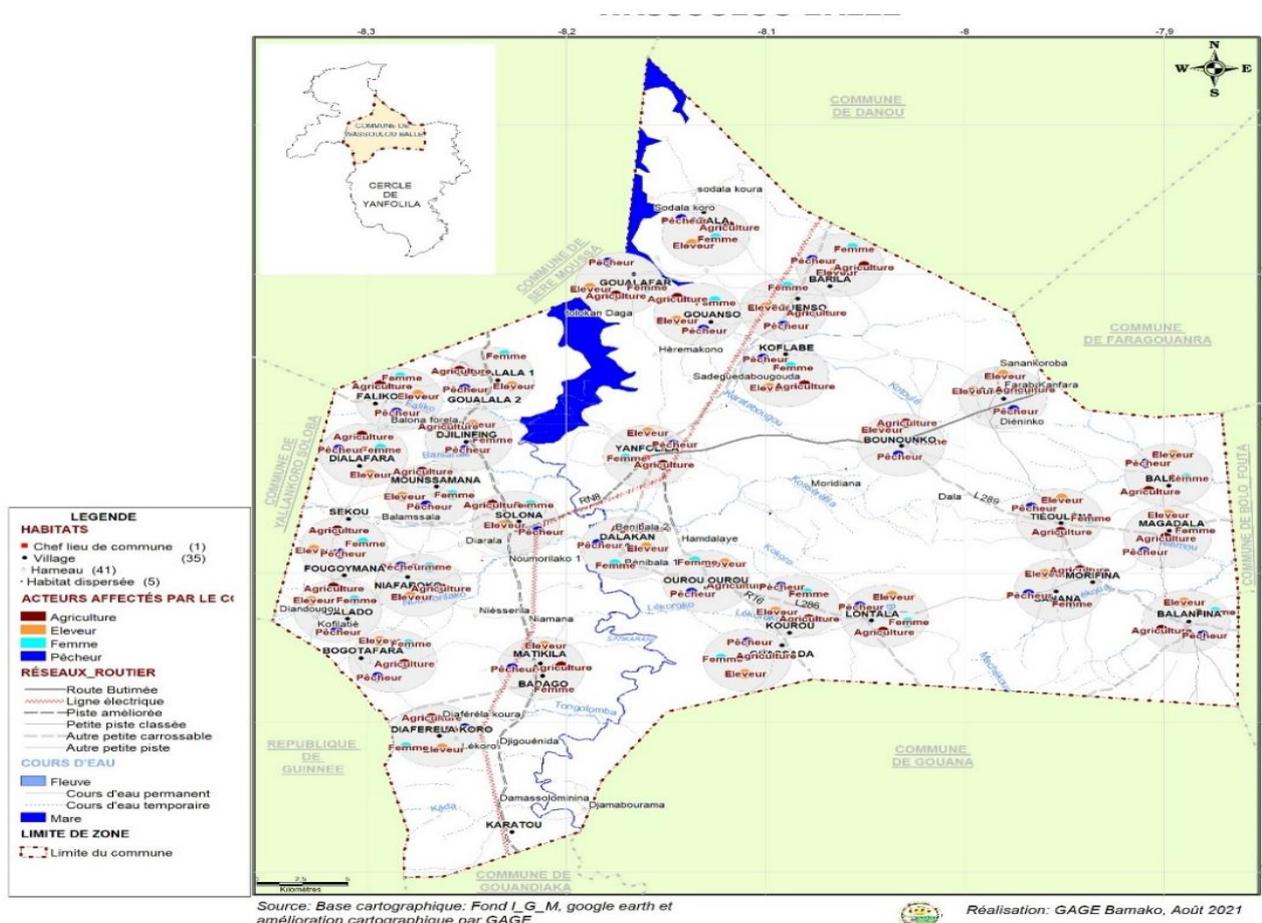
revenus en vue de lutter contre les défrichements et l'orpaillage, l'implication de l'Etat en dotant le service forestier de matériels adéquats.

Quant aux causes d'échec des initiatives de reforestation, il faut signaler la non-implication des leaders locaux, le mauvais choix des terrains pour la reforestation et le problème foncier.

Les propositions d'amélioration de la réussite des initiatives de reforestation faites sont : la création d'activités génératrices de revenus en vue de lutter contre le défrichement des terres pour l'agriculture.

Une approche de restauration des écosystèmes qui sont en dégradation posée par les mises en défend et la régénération naturelle assistée (RNA) permet d'atteindre 20% de reforestation.

3.2.12. Commune de Wassoulou Balle



Carte 14 : Zone du projet commune rurale de Wassoulou Ballé

La commune de Wassoulou Ballé se situe dans le cercle de Yanfolila. Elle ne dispose pas de forêt ni d'aire protégée. Le taux de couverture est de 95% (Inventaire forestier 2014)

La superficie forestière en 2014 était de 3.349.034,57 ha et en 2021 elle est 3.181.582,84 ha.

Trois initiatives de reboisement ont été inscrites dans le PDESC sans être mises en œuvre. 4 conventions de gestion des forêts sont actuellement en cours.

La commune ne mène pas d'activités de reboisement.

Pour une meilleure réussite des activités de reforestation, il nous est paru nécessaire d'apporter un appui conséquent au service forestier.

Quant aux échecs des initiatives de reforestation, elles sont liées à l'insuffisance de moyens matériels, financiers et humains.

Pour Wassouloubalé, les propositions de reforestation sont proposées pour la commune précédente à savoir 20% de reforestation par des actions de restauration, de mise en défens et de RNA.

3.3. Région de Koulikoro

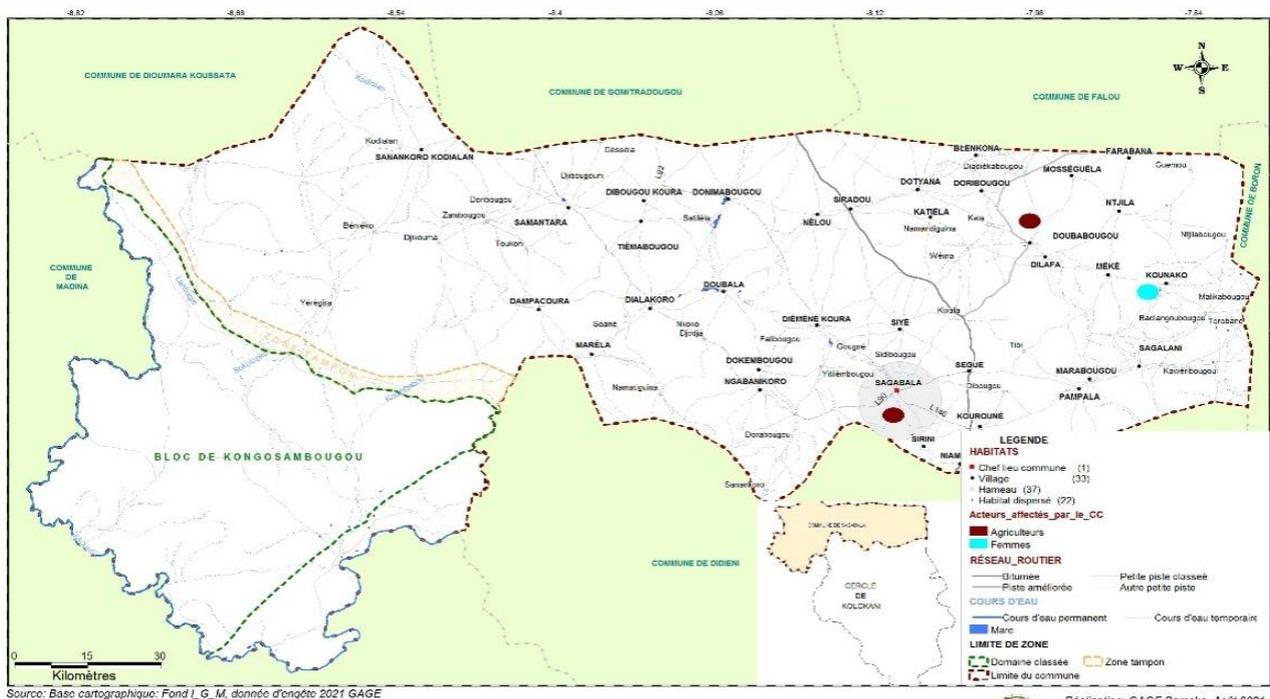
❖ Cercle de Kolokani

Le cercle de Kolokani est situé dans la région Koulikoro. Il compte 10 communes : Didiéni, Guihoyo, Kolokani, Massantola, Nonkon, Nonssombougou, Oulodo, Sagabala, Sébékoro 1 et Tioribougou. Avec une superficie de 12.000 km², le cercle de Kolokani compte 233.919 hab. (2009).

Le cercle est essentiellement une zone rurale. La végétation est peu abondante. Les principales causes sont : l'agriculture itinérante, les cultures sur brûlis notamment sur les pentes, les feux de brousse, le surpâturage, la surexploitation de la végétation pour la production de bois énergie, l'insécurité foncière pour la grande majorité de producteurs ruraux, la mauvaise utilisation des terres par des systèmes et des moyens de production inadaptés. Le taux de couverture végétale est de 20% (Inventaire forestier, 2014).

De nombreuses initiatives de reboisement sont mises en œuvre par différents acteurs, Etat, communautés, associations, individus, secteur privé mais pour lesquelles les données sont peu disponibles.

3.3.1. Commune de Sagabala



Carte 15 : Zone du projet commune rurale de Sagabala

Les populations de la commune vivent essentiellement de l'exploitation des ressources forestières, provoquant ainsi une dégradation très prononcée des écosystèmes déjà éprouvés par les effets du changement climatique.

La GIZ, à travers son projet « Planification Innovante Visant l'Adaptation au Changement Climatique (PICP) a développé l'outil Climate Proofing qui intègre la prise en compte des aspects

des changements climatiques dans l'élaboration du PDESC de la commune pour la période 2017-2021.

La mission d'enquête n'a pu obtenir aucune information sur les ressources forestières auprès des responsables communaux et des services techniques.

Selon les données de l'inventaire forestier de 2014, le taux de couverture végétale de la commune est de 30% (Inventaire forestier 2014).

La superficie forestière en 2014 était de 5.260.940,61 ha et en 2021 elle est de 789.141,09 ha (Rapport annuel SIFOR, 2020)

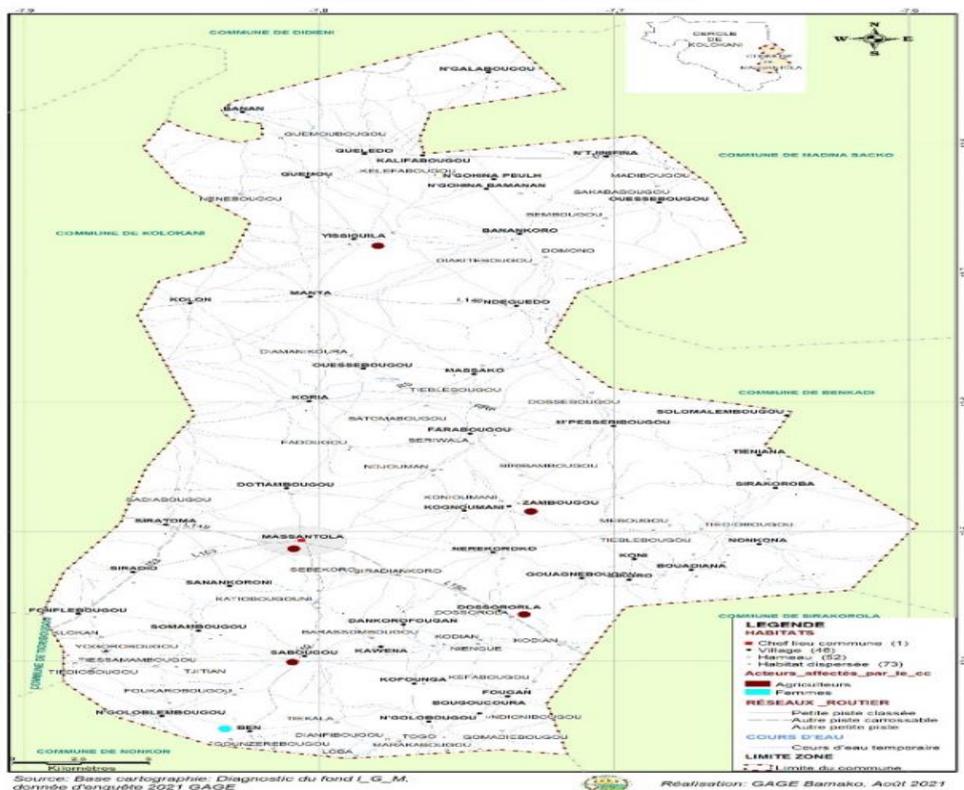
Les autorités communales ont signé avec le service forestier et les autorités villageoises une convention interdisant tout commerce de bois et de charbon de bois dans la commune. Seul le bois mort peut être exploité pour des fins non commerciales.

La commune n'a pas de pépinière, les besoins en plants sont satisfaits à partir de la pépinière située au chef-lieu du cercle.

Plus d'une centaine de personnes a reçu une formation sur les techniques de production de plants des essences suivantes : *Acacia senegalensis*, *Parkia biglobosa*, le *Faidherbia albida*, le manguier, le citron et *Ziziphus mauritiana*.

Eu égard à la pénurie en ressources forestières, le faible taux de couverture forestière, la disponibilité des populations à lutter contre le changement climatique grâce à la formation et à la sensibilisation de la GIZ, l'étude recommande un taux de reforestation de 25%.

3.3.2. Commune rurale de Massantola



Carte 16 : Zone du projet commune rurale de Mansatola

La Commune de Massantola, située dans le cercle de Kolokani, compte 42 villages repartis en 7 secteurs de développement.

Elle couvre une superficie de 1.722 km² pour une population de 50.880 habitants soit une densité de 30 habitants au km². (PDSEC 207-2021).

La végétation est de type savane arborée.

Le taux de couverture est de 20% (Inventaire forestier 2014).

La superficie forestière en 2014 était de 1.134.292,84 ha et en 2021 elle est 226.858,57 ha. (SIFOR).

A l'instar de la plupart des communes du cercle, il n'y a aucune information sur les ressources forestières ni au niveau de la commune de Massantola, ni au niveau du service forestier.

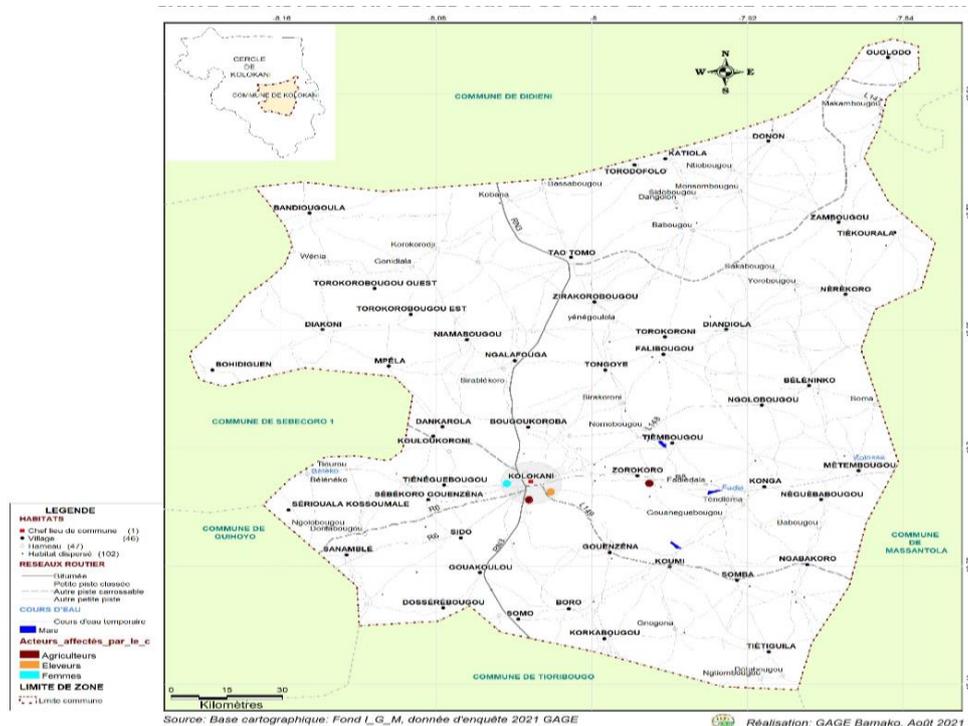
On a recensé 20 ha de plantation avec un taux de réussite de 25%. Trois essences ont été utilisées en plantations associées : Eucalyptus en brise-vent, moringa et baobab associés aux agrumes.

L'exploitation du document du PDSEC a permis de noter que des actions de reforestation y sont toujours planifiées, mais non jamais été réalisées pour manque de ressources financières.

Des échanges avec les populations, il est ressorti que l'harmonisation du calendrier agricole avec celui de la période de reboisement pose problème à cause de la rareté des pluies et leur arrêt souvent précoce.

Il faut souligner que grâce aux efforts de formation et d'information de la GIZ, les populations ont pris conscience du phénomène du changement climatique et de la désertification. Elles l'ont exprimé à travers le constat de disparition très prononcée du couvert végétal et de la rareté des pluies et leur irrégularité. Aussi, cela peut être un atout pour les activités de reforestation. C'est pourquoi la mission propose un taux 25%

3.3.3. Commune rurale de Kolokani



Carte 17: Zone du projet commune rurale de Kolokani

La Commune de Kolokani ; l'un des sept Cercles de la 2ème Région du Mali (Koulikoro) est composée de 50 villages. La commune est située à 120 km au nord de Bamako, la capitale du Mali.

Sa superficie est de 1069,75km². La commune rurale de Sébecoro I (Toumanibougou) est constituée de 37 villages dont SébecoroI (chef-lieu de commune).

La commune ne mène aucune activité sylvicole. L'enquête n'a pas pu obtenir d'information sur les ressources forestières.

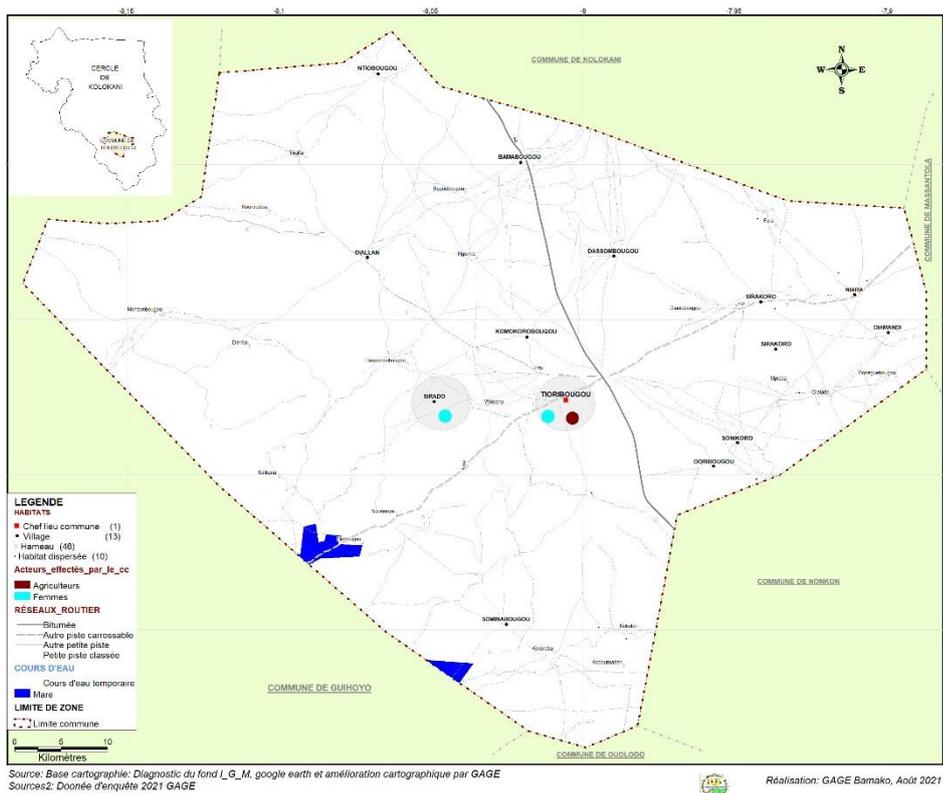
Le taux de couverture forestier est de 10%.

La superficie forestière en 2014 était de 1.252.930,48 ha et en 2021 elle est 125.293,05 ha.

Cette commune rurale mérite une attention particulière pendant la mise en place du projet. Des enquêtes socioéconomiques plus approfondies devront être menées avant la mise œuvre du projet.

Malgré le peu d'intérêt des populations pour les activités de reforestation, l'étude recommande 20% de taux de reforestation, ce qui permettra de rehausser la couverture forestière de la commune. Ce résultat ne peut être atteint que sur la base d'un fort plaidoyer auprès des autorités communales et des communautés villageoises.

3.3.5. Commune de Tioribougou



Carte 19 : Zone du projet commune rurale de Tioribougou

Comme dans la commune précédente, cette commune ne dispose d'aucune information sur les ressources forestières.

Aucune activité forestières n'est planifiée dans le PDESC.

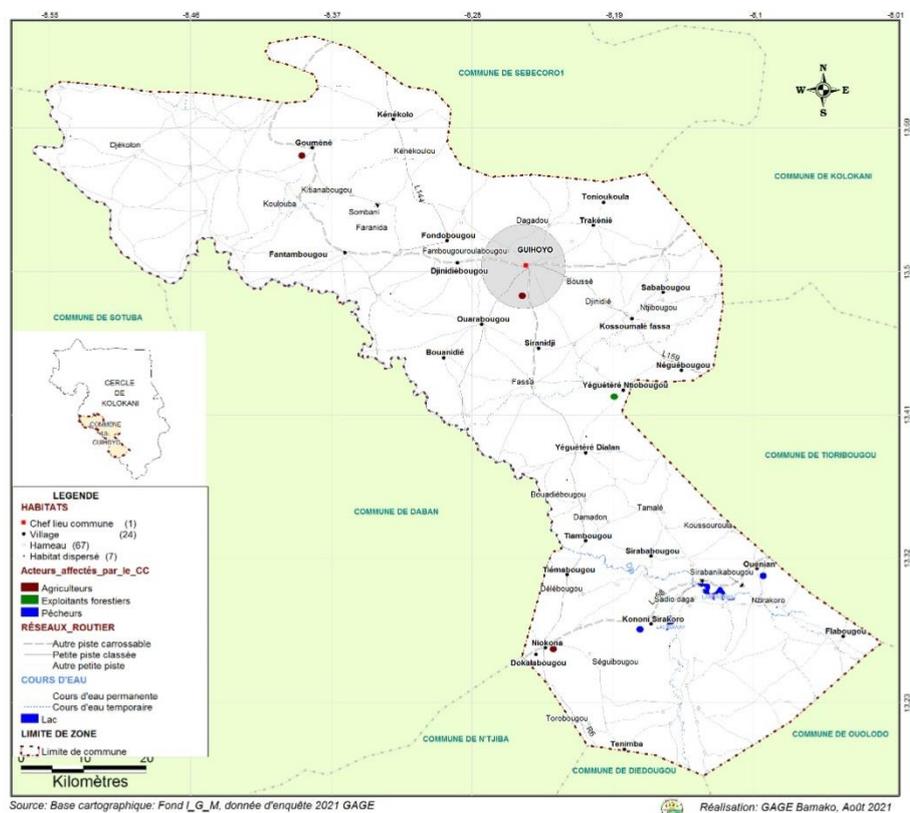
Le taux de couverture forestier est de 10%.

La superficie forestière en 2014 était de 650.618,79 ha et en 2021 elle est 65.061,88 ha.

L'écosystème est complètement dégradé.

Les échanges avec les autorités communales et les populations ont montré que celles-ci ont peu d'intérêt pour les activités forestières, c'est pourquoi la mission recommande un taux de reforestation de 18%.

3.3.6. Commune de Guihoyo



Carte 20 : Zone du projet commune rurale de Guihoyo

La commune Rurale de Guihoyo est située dans le cercle de Kolokani (région de Koulikoro). Le chef-lieu est le village de Guihoyo. Il est situé à 27 km à l'Ouest de Kolokani (chef-lieu du cercle) et se trouve entre 13°11'37'' et 13°35'20'' latitude Nord et 08°01'47'' et 08°27'40'' longitude Ouest. Elle couvre une superficie de 925km². La commune est limitée au Nord par la commune Rurale de Sébécoro I, au Sud par celle de Daban (cercle de Kati), à l'Ouest par la commune de Kotouba (cercle de Kita), à l'Est par la commune de Kolokani (PDSEC 2017-2021).

La commune de Guihoyo est l'une des communes les plus enclavées du cercle. La Piste principale la reliant au chef-lieu du cercle est très défectueuse. Pendant l'hivernage, cette piste est totalement coupée, seules les charrettes, les motos et les bicyclettes peuvent l'emprunter.

Comme la commune précédente, la commune rurale de Guihoyo ne dispose d'aucune information sur les ressources forestières.

L'écosystème est très dégradé avec un taux de couverture d'environ 15%.

La superficie forestière en 2014 était de 1.511.432,45 ha et en 2021 elle est 226.714,87 ha.

Seul un hectare a été reboisé dans la commune avec un taux de réussite très faible (20%). Les raisons évoquées sont le manque d'entretien, de suivi et de protection.

Il est cependant important de souligner l'existence d'une **Convention Locale de Gestion des Ressources Forestières** interdisant toute exploitation de bois à but commercial.

L'analyse des échanges a permis de tirer les conclusions suivantes : une réussite de toute activité de reforestation dans la commune nécessite :

- au préalable une forte campagne de sensibilisation, d'information et d'animation des acteurs (bénéficiaires).
- une forte implication des autorités communales et villageoises dans les prises de décision;
- une animation et formation constante.

Concernant la planification des objectifs de reforestation, ils figurent toujours dans les **PDESC**, mais n'ont jamais connu de réalisation.

Il paraît important de souligner que l'activité de reforestation n'est pas une priorité pour les populations parce qu'elles n'y voient aucun intérêt et pensent que ce rôle revient à l'Etat. Les activités de reboisement représentent pour elles une surcharge pour leur calendrier agricole.

Toutefois, la mission recommande un taux de reforestation de 15% est réalisable d'ici la fin du projet.

❖ **Cercle de Dioïla**

Le cercle de Dioïla est limité au nord par les cercles de Koulikoro et Baraouéli, à l'ouest par le cercle de Kati, à l'est par le cercle de Koutiala et au sud par les cercles de Bougouni et de Sikasso.

D'une superficie totale de 123.794 km², le cercle de Dioïla s'étend sur le territoire des régions naturelles du Banico, du Guéniéka, du Dièdougou, du Dolondougou et du N'Tlondougou. Le cercle est physiquement privilégié et relativement peuplé (près de 25 habitants par km²). (PDSEC, Dioïla, 2017-2021).

Le relief se caractérise par des plaines et des plateaux. Dans les plaines, l'agriculture et l'élevage sont prépondérants, tandis que sur les plateaux on trouve les plus importantes aires de pâturages.

Le climat est de type soudanien tropical humide.

La population est à 95 % agro-pastorale.

Selon le chef de cantonnement des Eaux et Forêts de Dioïla, le domaine protégé de commune de Dioïla couvre une superficie de 97.000,02 ha dont 40.000 ha de forêts classées.

De nombreuses initiatives de reboisement sont mises en exécution par différents acteurs : Etat, communautés, associations, individus, société civile (Associations, ONG, groupement, etc.).

Le cercle de Dioïla n'a pas d'aire protégée.

En 2020, 43,9 ha dans le cercle de Dioïla ont été reboisés sur 399,09 ha de prévus, soit 11% de réalisation avec une fréquence de suivi de deux fois dans le mois. (PDSEC, 2017-2021).

De façon générale, les plantations privées sont celles qui ont le meilleur taux de réussite parce qu'elles sont mieux suivies, entretenues comparées aux plantations collectives.

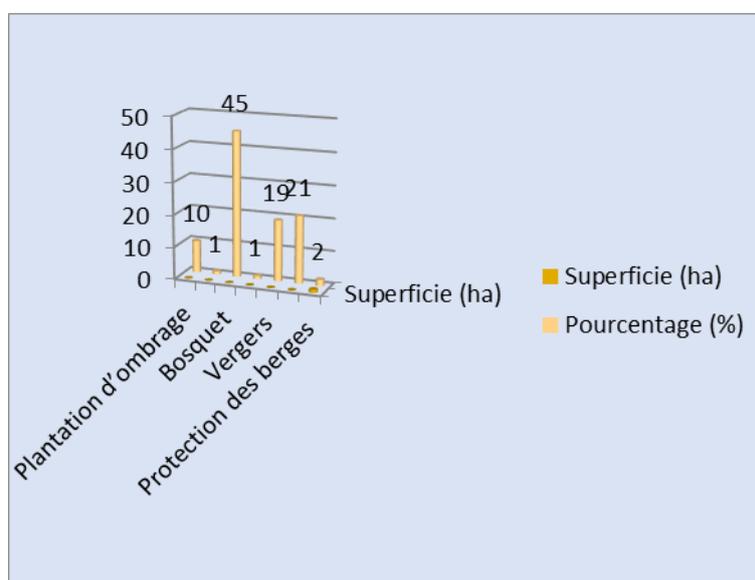
Les reboisements qui échouent sont ceux qui ne sont ni sécurisés ni entretenus et sont soumis aux effets des feux de brousse et aux pâturages.

Tableau 5 : Situation de la reforestation dans le cercle de Dioïla

Type de plantation	Superficie (ha)	Pourcentage (%)
Plantation d'ombrage	4.1	10
Plantation d'alignement	0.5	1
Bosquet	19.21	45
Haies vives	0.58	1
Vergers	8.17	19
Plantation champêtre	9.15 (RNA)	21
Protection des berges	1	2
Taux de réussite		11%

Source : PDSEC, 2017-2021

Graphiques 5 : Situation de la reforestation dans le cercle de Dioïla



- **Analyse**

Il ressort de l'analyse de ce tableau que le bosquet est le type de plantation dominant dans le cercle de Dioïla soit 45% suivi par les plantations champêtres qui sont surtout des régénérations naturelles assistées soit 21%, ensuite il y a les vergers 19 %, puis les plantations d'ombrage, soit 10%.

Le reste se répartit entre les plantations de protection des berges, les plantations d'alignement et les haies vives.

Les acteurs du reboisement sont les ONG intervenant dans la zone et les propriétaires terriens, le rôle des services des Eaux & Forêt se limite au suivi et à l'appui conseil.

Les essences plantées dans la zone sont : l'eucalyptus, le baobab, l'anacarde, le Kaya sénégalensis et le Henné mais ils ne disposent pas d'informations sur les superficies par espèce.

3.3.7. Commune de Zan Coulibaly

La commune de Zan Coulibaly se situe dans le cercle de Dioïla.

A la suite d'un entretien avec le chef de poste des eaux & forêts de Maracoungo, il ressort que les forêts de la commune de Zan Coulibaly se situent dans le village de Dougouni, Fadiola, Sokouna et N'Golobala. Dans la commune, on trouve 4 forêts classées qui couvrent chacune une superficie d'environ 80 ha. Les forêts de Fadiola et Dougouni sont des aires protégées.

La commune de Zan Coulibaly est très boisée avec un taux de couverture de 75%.

La superficie forestière en 2014 était de 397.912,88 ha et en 2021 elle est 298.434,66 ha.

En 2020, 2,5 ha ont été reboisés dans la commune Zan Coulibaly. Les reboisements sont effectués par les propriétaires terriens et les ONG. Les essences utilisées sont les suivantes : eucalyptus (1 ha), essences locales (N'goni ; Koni et Tomono), 1,5 ha. La fréquence de suivi du reboisement est de 3 fois/mois. Le taux de réussite des reboisements a été estimé à 65%.

Les objectifs de reboisement inscrits dans le PDESC (1 ha /an/) sont exécutés à environ 30%.

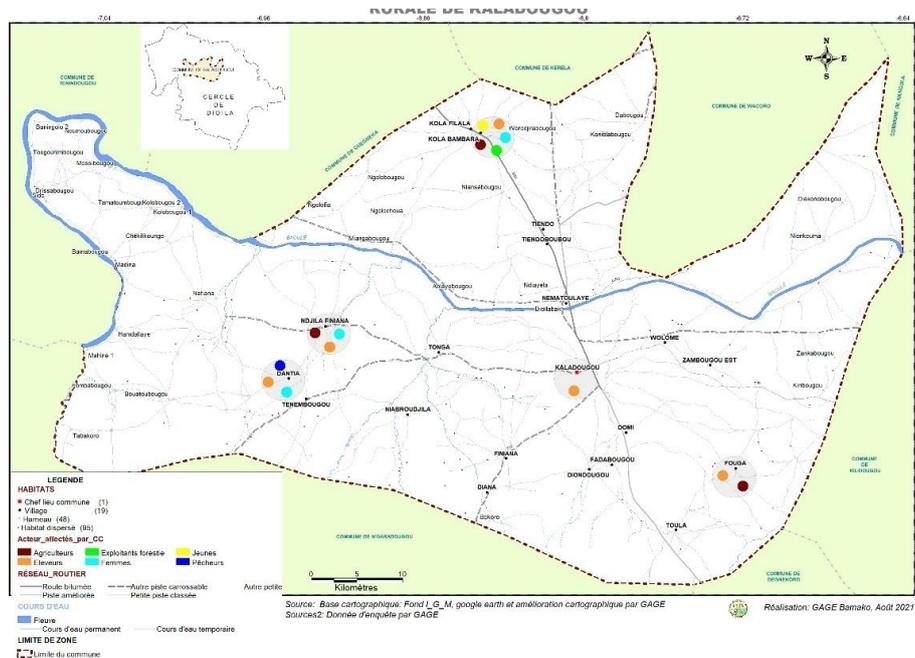
L'ONG Kilabo offre annuellement 1.000 plants repartis entre quatre villages Sokouna ; Dogoni ; Wolodo et Korokoro). Le bilan des activités de reforestation est de 5 ha sur 3 ans avec un taux de réussite estimé à 65%. Les espèces utilisées sont le Nîmes, l'eucalyptus, l'anacarde.

Ces plantations manquent de suivi, d'entretien et de protection malgré leur taux de réussite élevé.

L'ICRAF et l'ONG Kilabo mènent dans la commune des activités de formation des paysans dans le domaine de la production de plants dans le village Wolodo.

Eu égard au taux de couverture végétale, l'étude recommande un taux de reforestation de 15% comprenant des activités de restauration, de mise en défens et de RNA.

3.3.8. Commune de Kaladougou



Carte 21 : Zone du projet commune rurale de Kaladougou

La commune de Kaladougou est située dans le cercle de Dioïla.

La superficie forestière en 2014 était de 789.251,28 ha et en 2021 elle est 591.938,46 ha.

La couverture forestière de la commune est d'environ 4.500 ha. En 2020, la superficie reboisée dans la commune était de 5.5 ha réalisés par 21 villages. Les partenaires de la commune dans le cadre des activités sont le service des Eaux et l'ONG Kilabo.

Kilabo intervient dans la commune dans le cadre de l'assainissement, l'hygiène et le reboisement L'ONG a reboisé dans le village de Tiendo 0,5 ha en Eucalyptus.

Grâce à la sensibilisation de l'ONG Kilabo les populations sont très disponibles pour les activités de reboisement. Chaque village a un délégué qui sert d'interlocuteur avec l'ONG Kilabo. Le choix du site de reforestation est laissé aux délégués villageois regroupés en fédération.

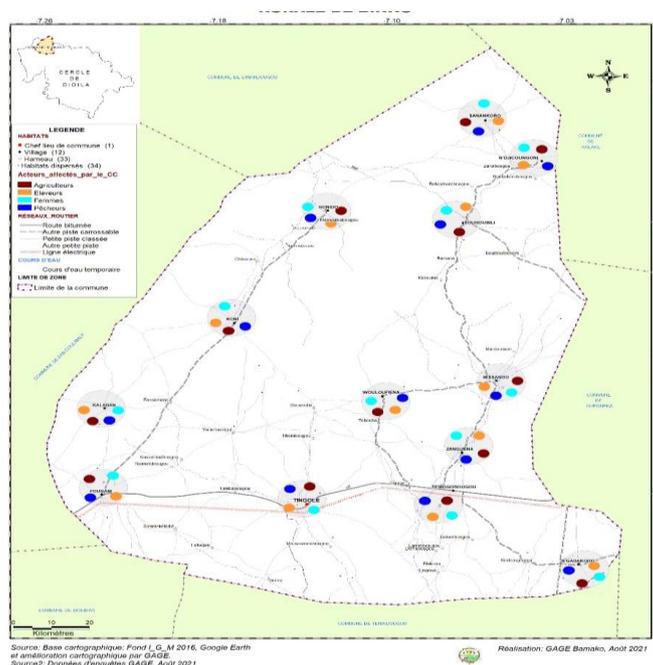
Le suivi est assuré par les villageois et notamment par les délégués d'où un taux élevé de réussite.

Les plants sont produits dans la pépinière du service forestier. Les espèces produites sont les suivantes :

- Balazan : 120
- Baobab : 235
- Eucalyptus : 8 120
- Gommier : 111
- Khaya senegalensis : 200

Eu égard à la forte motivation des populations pour les activités forestières grâce à l'appui de l'ONG Kilabo et au service des Eaux et Forêts, la mission recommande un taux de reforestation de 15% avec la même approche comme à la commune précédente.

3.3.9. Commune de Binko



Carte 22 : Zone du projet commune rurale de Binko

Binko se situe dans le cercle de Dioïla.

La superficie forestière de la commune est de 4.500 ha (Poste forestier de Fana, 2021). La superficie reboisée dans la commune est de 15 ha. Ces activités de reboisement sont annuelles avec un taux de réussite très faible 20% à cause du manque d'entretien et de la sécurisation des espaces boisés. La commune dispose de 20 ha de mise en défens. Les villages de Missango ; Sougoubili ; Sanatoro, N'Djikougoni et Guendo ont mis en défens une forêt communale de 1.500 ha.

Le taux de couverture forestier est 75% (Inventaire forestier, 2014).

La superficie forestière en 2014 était de 671.559,09 ha et en 2021 elle est 503.669,36 ha.

Une convention collective a été signée entre ces villages interdisant toute exploitation forestière qu'ils ont décidé de les protéger contre toute agression. (Pas d'exploitation).

Les activités de reforestation bénéficient de l'appui du service forestier et des ONG évoluant dans la zone.

L'Eucalyptus est la seule espèce utilisée dans le reboisement. Une convention de partenariat existe en les villages et les ONG sous la supervision du service forestier. Le suivi des plantations est assuré par le service avec une fréquence très faible.

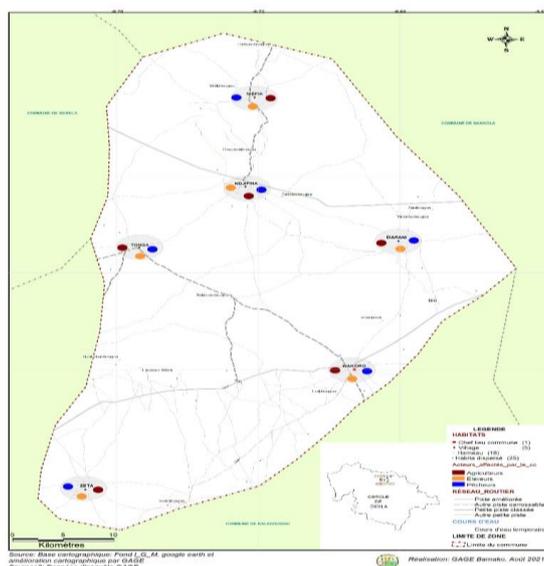
Comme dans les communes précédentes, les objectifs de reforestation inscrits dans le PDESC n'ont jamais été réalisés pour manque de ressources financières. .

La commune de Binko compte deux pépiniéristes répartis entre les villages de Missango et avec une production moyenne de 5 161 plants annuellement et Toubabougou avec une production annuelle 6 872 plants constitués d'espèces exotiques, fruitières et locales.

L'ONG Kilabo intervient dans la zone par la formation des pépiniéristes.

La commune mène peut d'activités sylvicoles. Leurs principales activités portent sur la culture du coton est les céréales. Par ailleurs, avec un taux très important de couverture végétale, les populations ne voient la nécessité d'une reforestation ; c'est pourquoi l'étude recommande un taux de reforestation de 15%.

3.3.10. Commune de Wakoro



Carte 23 : Zone du projet commune rurale de Wacoro

Situé à 25 km au nord-est de Dioïla, la commune de Wacoro a été créée par la loi N°059/AN RM de la 4/4/1996 portant création des communes en République du Mali.

Elle est limitée :

- A l'ouest par la commune de Kerela et Kaladougou ;
- au nord-est par la commune de Nangola.

Au sud par le fleuve Baoulé qui le sépare de la commune de Kilidougou et de la commune de Kaladougou.

La superficie elle est de : 199,98 km².

La commune rurale de Wacoro a une couverture végétale de 950 ha de forêt (Rapport annuel du Service forestier, 2020).

C'est une des communes les plus boisées du Cercle de Dioïla avec un taux de couverture de 80% (Inventaire forestier, 2014).

La superficie forestière en 2014 était de 184.197,09 ha et en 2021 elle est 147.357,67 ha.

Les seuls massifs forestiers mis en défens et constituant des aires protégées sont des bois sacrés couvrant une superficie d'un ha dans les villages de Kotouba, Wo, Kimakoro, Wané et Dia Dougoutikila.

Le taux de couverture est de 80%.

La superficie forestière en 2014 était de 308.098,47 ha et en 2021 elle est 246.478,78 ha.

Aucune information sur les ressources forestières, sur les aires protégées et les superficies reboisées n'est disponibles ni au niveau de la mairie, ni au niveau du service forestier.

L'étude recommande un taux de reforestation de 15%

Tableau 6 : Pourcentage de reforestation par commune à la fin du projet

Région	Cercle	Commune	Superficies forestières (Ha) 2014	Taux de couverture	Superficie en Ha en 2021	Perspective de reboisement en %	Superficie forestière à la fin du projet
Koulikoro	Kolokani	Sagabala	5 260 940,61	15%	789 141,09	25%	986 426,36
		Guihoyo	1 511 432,45	15%	226 714,87	15%	226 714,87
		Sébékoro 1	1 252 930,48	10%	125 293,05	20%	250 586,10
		Kolokani	1 372 196,33	20%	274 439,27	25%	343 049,08
		Massantola	1 134 292,84	20%	226 858,57	25%	283 573,21
		Tioribougou	650 618,79	10%	65 061,88	18%	117 111,38
	Dioïla	Zan Coulibaly	397 912,88	75%	298 434,66	15%	343 199,86
		Kaladougou	789 251,28	75%	591 938,46	15%	680 729,23
		Binko	671 559,13	75%	503 669,35	15%	579 219,75
		Wacoro	184 197,09	80%	147 357,67	20%	36 839,42
		Benkadi	308 098,47	80%	246 478,78	15%	283 450,59
Sikasso	Yanfolila	Tangandougou	1 255 977,09	90%	1 130 379,39	15%	1 299 936,29
		Baya	198 846,53	95%	188 904,20	15%	217 239,83
		Sankarani	404 770,93	95%	384 532,38	15%	442 212,24
		Wassoullou Ballé	3 349 034,57	95%	3 181 582,84	15%	3 658 820,26
		Sérémooussa Ani Samou	928 866,69	95%	882 423,36	15%	1 014 786,86

Région	Cercle	Commune	Superficies forestières (Ha) 2014	Taux de couverture	Superficie en Ha en 2021	Perspective de reboisement en %	Superficie forestière à la fin du projet
		Yalakoro Soloba	602 978,45	80%	482 382,76	15%	554 740,18
	Bougouni	Sido	2 552 001,73	50%	1 276 000,86	22%	1 556 721,05
		Kéléya	1 568 769,47	70%	1 098 138,63	22%	1 339 729,13
		Kokélé	809 084,90	70%	566 359,43	22%	690 958,51
		Bougouni	949 264,85	65%	617 022,15	22%	752 767,02
		Kola	407 565,02	55%	224 160,76	22%	273 476,13
		Koumantou	2 911 573,14	60%	1 746 943,88	22%	2 131 271,54
Superficie Totale Forestière			29 472 163,73	61%	14 258 362,33	18%	16 853 285,75

IV. RECOMMANDATIONS

L'analyse des données a permis de noter que le taux moyen de reforestation de l'ensemble de la zone d'intervention du projet est de 45% avec un maximum de 80% (zone soudanienne sud) un minimum de 10% (zone sahélienne). Aussi, le consultant fait les recommandations suivantes :

- Appliquer les taux suggérés par commune en tenant compte des réalités de terrain en considérant que la moyenne ne devra pas dépasser 25% ;
- Porter un accent particulier sur l'animation, la formation et la sensibilisation des bénéficiaires afin d'atteindre les taux proposés ;
- Choisir des espaces sécurisés pour les activités de reforestation et en prenant les mesures indispensables pour la réussite des plantations (disponibilité de l'eau, système de protection et d'entretien etc.) ;
- Faire un choix judicieux et raisonnés des essences qui peuvent représenter un intérêt économique pour les bénéficiaires ;
- Se fixer des objectifs clairs avec des indicateurs objectivement vérifiables pour le taux de couverture des zones du projet en se référant aux analyses par commune ;
- Mener une réflexion sur les journées populaires de reboisement ;
- Mettre en place un système de compétition intercommunale pour les résultats ;
- Apporter un appui institutionnel aux communes et services techniques des zones d'intervention du projet pour une meilleure organisation du système de collecte d'archivage et de conservation des données indépendamment des contingences politiques et administratives ;
- Mettre en place un système de suivi approprié dans toutes les communes,
- Inciter les élus à la mobilisation financière pour prendre en compte les activités de reforestation planifiées dans les PDSEC ;
- Faire un fort plaidoyer auprès des autorités, les élus communaux et les autorités villageoises pour la reforestation
- Inciter les élus à la prise en compte dans la planification communale des objectifs de reforestation dans les PDESC .

V. CONCLUSION

L'analyse des fiches d'enquêtes permet de tirer les conclusions suivantes :

- Taux de couverture est faible dans les communes d'intervention du projet : moyen 20% avec un maximum de 60% et un minimum de 10% ;
- Peu d'intérêt pour les activités de reforestation notamment dans les communes suffisamment boisées (Beleco, Wakoro ; Yanfolila, etc.), cela à cause de la faible animation et de formation ;

- Les initiatives individuelles sont très timides et se limitent à quelques activités de plantations soit autour des habitations, des écoles et dans les champs ;
- Peu d'intérêt des autorités communales et même des services techniques. Toutes les activités sont limitées aux fameuses journées de reboisement dont le taux de réussite est très faible par manque de suivi et d'entretien ;
- Les activités planifiées dans le PDESC sont rarement exécutées (10% de taux de réalisation) ;
- Les données sur les activités de reforestation sont rares disponible et très mal organisées et peu fiables ;
- Le problème d'archivage est un problème national. Un appui à la commune dans ce domaine serait d'une importance capitale pour fixer les mémoires. L'appui dans ce sens sera une première et ferait tâche d'huile.

La mobilité permanente des responsables administratifs et politiques constitue un facteur de perte de mémoire pour la commune. Les secrétaires généraux dont une des missions essentielles est de préserver la mémoire de la mairie sont peu motivés pour ce faire.

BIBLIOGRAPHIE

1. PDSEC des communes d'intervention du projet
2. Inventaire forestier 2014
3. Rapports annuels des Eaux et Forêts 2017-2019, 2019-2020
4. Politique Forestière Nationale
5. Textes forestiers 2018
6. Rapport PGDEF 1998
7. Rapport de fin de projet GESFORCOM (Gestion Forêts Communautaires 2009-2011).

ANNEXES

Annexe 1 : Termes de référence



TERMES DE REFERENCE

**ETUDE DE BASE SUR LE NIVEAU (Pourcentage et nombre d'hectares)
DE REFORESTATION DANS LES ZONES D'INTERVENTION DU
PROGRAMME**

Jun, 2021

CONTEXTE ET JUSTIFICATION

Le gouvernement Néerlandais a lancé pour la période **2021-2025**, un nouveau cycle de programme appelé « **Partenariats pour le Pouvoir des Voix** », auquel sont éligibles les organisations de la société civile des pays prioritaires de sa coopération.

Pour y postuler, la mise en œuvre de réseau et de coopération d'organisations aux niveaux local, national, régional et international ont été nécessaires et encouragées. C'est ainsi que quatre (4) plateformes d'ONG d'Afrique de l'Ouest et une ONG Néerlandaise, "Woord En Daad", qui signifie "Parole et Action" se sont associées en Consortium et ont soumis une idée de programme dénommée "**Benkadi**" avec pour objectif d'améliorer l'efficacité des politiques publiques sur les **changements climatiques** dans ces Pays à travers la contribution de la société civile.

Ces quatre (4) plateformes sont représentées au Mali par le Secrétariat de Concertation des ONG nationales du Mali (SECO-ONG), au Burkina Faso par le secrétariat permanent des ONG (SPONG), au Bénin par la Plate-forme des Acteurs de la Société Civile (PASCiB et en Côte d'Ivoire par la Convention de la Société Civile Ivoirienne (CSCI).

Ainsi, "**Benkadi**" qui signifie en langue bambara « **travailler ensemble dans la même direction** » est une réponse à l'appel à projet du gouvernement Néerlandais dans le cadre du « **Partenariat pour le Pouvoir des Voix** » qui vise à soutenir l'avènement d'une société civile forte défendant les besoins et les droits des citoyens et contribuant à améliorer le contrat social entre le gouvernement et les citoyens et à créer une société durable et inclusive.

L'ambition du Consortium "**Benkadi**" est d'améliorer la participation citoyenne, différente dans chacun de pays membres, en participant à créer une société civile forte et dynamique, travaillant en synergie pour influencer les politiques publiques du **changement climatique** à la lumière de l'objectif de développement durable (ODD) **13** et des ODD connexes tant au niveau des Pays que de la sous-région ouest africaine.

Le projet durera cinq (5) ans (2021-2025) et prendra en compte l'amélioration de l'espace civique dans le pays en matière de dialogue avec les pouvoirs publics. Son objectif stratégique est d'améliorer la résilience des groupes vulnérables aux conséquences des changements climatiques, spécialement les femmes, les jeunes et les personnes avec un handicap.

Bien que les contextes diffèrent, ces quatre (4) pays sont tous confrontés à un défi majeur, celui du **changement climatique**, qui les affecte tous pendant que la riposte à ses effets néfastes fait face à une participation citoyenne limitée et peu efficace en général, et surtout pour les citoyens les plus touchés et vulnérables comme les jeunes, les femmes et les personnes vivant avec un handicap en particulier. Cette vulnérabilité aux **changements climatiques** découle : (i) de la forte dépendance de ces pays aux activités économiques sensibles au climat telles que l'agriculture pluviale, l'élevage, la pêche et la foresterie ; (ii) de la faible capacité de ses systèmes sociaux et écologiques à faire face aux extrêmes climatiques ; et (iii) des contraintes existantes sur les services éco systémiques en raison de processus tels que la **déforestation**.

Il est donc urgent de combiner les approches spécifiques du climat avec la résolution des problèmes fondamentaux de gouvernance qui affligent la région comme la faiblesse dans les processus de planification, de mise en œuvre des politiques publiques et de suivi - évaluation, où la participation des citoyens demeurent faible, entravant ainsi les efforts de préparation à l'atténuation des effets du climat ou à s'y adapter malgré son caractère hautement imprévisible durant les prochaines décennies (Penney in Quartz Africa, 2019).

Au Mali, de nombreuses initiatives de reboisement sont mises en œuvre par différents acteurs état, communautés, associations, individus, secteur privé ; mais sur lesquelles les données sont peu connues. Ainsi, dans les zones d'intervention du programme "**Benkadi**", il importe de préciser et d'approfondir les informations sur les superficies de forêts reboisées et les acteurs impliqués.

Pour faire face à ces défis, le programme "**Benkadi**" voudrait identifier des leviers sur lesquels il pourrait bâtir des actions de plaidoyer en faveur de la prise en compte des groupes vulnérables à travers des études de base sur le niveau de reforestation (pourcentage et nombre hectare) dans les trois (3) régions de mise en œuvre du programme¹.

Les résultats de cette activité devraient être vérifiés à la fin du projet par l'indicateur suivant :

- Le nombre et % (hectares) de reforestation dans les zones d'intervention du programme ;

Les présents termes de référence définissent les *objectifs*, *attentes* et *modalités pratiques* d'exécution de l'étude auxquels le consultant recruté se référera pour sa réalisation.

I. OBJECTIFS

L'objectif principal de cette étude est de proposer et/ou de définir une situation de référence sur le niveau de reforestation (pourcentage et nombre hectare) dans la zone d'intervention du projet.

II. OBJECTIFS SPECIFIQUES DE L'ETUDE

De façon spécifique, il s'agira de :

- Définir le nombre d'hectare et le pourcentage actuel occupés par les forêts dans chacune des régions et communes de la zone d'intervention du programme ;
- Déterminer le % de reboisement des aires protégées dans les zones du projet ;
- Déterminer le nombre et % de (hectares) reforestation dans les zones d'intervention du programme ;
- Evaluer le niveau de réussite et de durabilité des initiatives de reforestation (reboisement) par acteur/Initiateur : Etat, Collectivités, communautés, individus, familles, secteur privé, etc. ;
- Evaluer le niveau de réussite et de durabilité des initiatives de reforestation (reboisement) par types de reboisement (RNA...), et par espèces ;
- Analyser les causes de succès et d'échec des initiatives de reforestation (reboisement) et proposer des solutions ;
- Déterminer, au niveau de chaque région, le nombre de conseils communaux qui ont formulé des objectifs locaux en matière de reforestation (reboisement) ainsi que le niveau du respect des engagements ;
- Déterminer le niveau d'inscription d'objectifs de reforestation (reboisement) dans les PDESC au niveau des régions et communes d'intervention du programme ;
- Evaluer le niveau de suivi des engagements conduisant à une reforestation (reboisement) effective dans les régions et communes de la zone d'intervention ;
- Valider au niveau de chaque région et commune, les informations générées ;
- Valider les résultats de tout le processus (échelles locales, régionales et nationales) lors d'un atelier national.

III. RÉSULTATS ATTENDUS

Les résultats attendus de l'étude sont :

¹Koulikoro, Sikasso, Bamako.

- le nombre d'hectare et le pourcentage actuel des forêts sont définis dans les régions et communes d'intervention du programme ;
- le % de reboisement des aires protégées est déterminé dans les zones du projet ;
- le nombre et % de (hectares) reforestation est déterminé dans les zones d'intervention du programme ;
- le nombre d'hectare et le pourcentage de réussite des initiatives de reforestation (reboisement) par acteur/Initiateur sont connus ;
- le nombre d'hectare et le pourcentage de réussite des initiatives de reforestation (reboisement) par types de reboisement (RNA...), et par espèces sont évalués ;
- Les causes d'ordres techniques, organisationnels et institutionnels des succès et des échecs des initiatives de reforestation (reboisement) sont identifiées ;
- des propositions de solutions d'amélioration de la réussite des initiatives de reforestation (reboisement) sont formulées ;
- le nombre de conseils communaux qui ont formulé des objectifs locaux en matière de reforestation (reboisement) est déterminé ;
- le niveau d'inscription d'objectifs de reforestation (reboisement) dans les PDESC est déterminé au niveau des régions et communes d'intervention ;
- le niveau de suivi des engagements conduisant à une reforestation (reboisement) effective est évalué dans les régions et communes d'intervention ;
- les informations générées sont validées au niveau de chacune des régions et communes ;
- les résultats de tout le processus (échelles locales, régionales et nationales) sont validés lors d'un atelier national.

IV. MÉTHODOLOGIE ET AGENDA DE L'ETUDE

Les activités de l'étude seront réalisées sur une durée de cinq (5) mois, selon les phases et l'agenda suivant :

PHASES	ACTIVITES	PERIODES	RESPONSABLES
1	Publication des TDR de l'étude	1 ^{er} Juillet 2021	SECO - ONG
2	Soumission des offres techniques et financières des Consultants	15 Juillet 2021	Consultants
3	Dépouillement et Sélection du Consultant	16-23 Juillet 2021	SECO - ONG
4	Session de cadrage de la mission d'étude (compréhension des TDR de l'étude, revue documentaire) avec le Consultant	26-28 Juillet 2021	SECO - ONG
5	Signature du contrat entre le SECO - ONG et le Consultant	29 Juillet 2021	SECO - ONG -Consultant
6	Démarrage de l'étude	1 ^{er} Août 2021	Consultant
7	Soumission du Projet de Rapport de l'étude au SECO-ONG	30 Septembre 2021	Consultant
8	Atelier de validation du Rapport de l'étude	07 Octobre 2021	SECO - ONG
9	Transmission du Rapport final à la Coordination régionale de " Benkadi "	14 Octobre 2021	SECO - ONG

3.5 LIVRABLE(S)

Quatre (04) livrables sont attendus :

- ✓ un rapport de démarrage (après l'atelier de cadrage ;

- ✓ un 1^{er} rapport provisoire (3 copies) qui sera soumis au programme Benkadi pour observations ;
- ✓ un atelier de validation du rapport provisoire après une présentation de l'étude au niveau national ;
- ✓ un rapport définitif (3 copies) incluant les recommandations formulées sur le rapport provisoire devra être fourni par les consultants dans un délai maximum de 05 jours après la notification des observations.

Les rapports seront rédigés en français et présentés en trois (3) exemplaires sur papier A4 et un exemplaire sur support informatique (clé USB).

V. PROFIL DU CONSULTANT

Le consultant devra :

- Avoir une équipe pluridisciplinaire qui a une solide expérience dans la conduite des études de base dans le domaine de la foresterie, de la lutte contre la désertification et les changements climatiques ;
- Le chef de mission, leader de l'équipe pluridisciplinaire doit avoir un diplôme de niveau minimum BAC + 5 en foresterie, agroforesterie, environnement, économie forestière, sociologie, en gestion ou tout autre diplôme équivalent ;
- Posséder une solide connaissance du processus de la Contribution Déterminée au Niveau national (CDN) du Mali et de la stratégie de la Réduction des Emissions dues à la Déforestation et à la Dégradation des Forêts (REDD+) ;
- Posséder une solide connaissance dans le domaine de décentralisation et/ou de l'accompagnement des Collectivités Territoriales ;
- Avoir une connaissance des zones d'intervention du programme BENKADI ;
- Posséder de solides expériences dans la rédaction et la restitution d'études de base.

VI. BUDGET

Cette étude sera financée sur le budget de l'unité de coordination pays du programme "**Benkadi**" au Mali.

VII. MODE ET DATE DE SOUMISSION DES OFFRES

Le dossier de soumission comprendra une **offre technique** et une **offre financière**.

L'**offre technique** devra fournir les informations suivantes :

- ✓ une lettre justifiant la qualité et les pouvoirs du signataire de la soumission ;
- ✓ les CV actualisés des Consultants sollicités (5 pages maxi), mettant un accent particulier sur les expériences pertinentes et similaires au présent mandat ;
- ✓ une note de description de l'approche méthodologique (incluant un calendrier détaillé) proposée par le Chef de mission pour la réalisation de la prestation (3 pages maxi) ;
- ✓ les attestations de services ou preuves de consultations pertinentes ;
- ✓ La copie certifiée des statuts ;
- ✓ Le quitus fiscal en cours de validité ;
- ✓ La copie certifiée du registre de commerce.

L'**offre financière** doit comporter une lettre de soumission (engagement), le cadre du bordereau des prix unitaires et le cadre du devis estimatif.

Les dossiers physiques d'offres techniques et financières doivent être déposées à l'adresse ci-dessous par porteur, **au plus tard, le 15 juillet 2021 à 16 h 00 précises.**

**Secrétariat de Concertation des Organisations Non Gouvernementales Maliennes (SECO-ONG),
Hamdallaye ACI 2000 – Rue 427 - Porte n° 200
Tél.: (223) 20 29 30 41 – BP : 3264**

ANNEXE : Zones d'intervention du Programme de "Benkadi" au Mali.

REGIONS	ZONE D'INTERVENTION	
	CERCLES	COMMUNES
Bamako	District de Bamako	District de Bamako
Koulikoro	Cercle de Kolokani	Sagabala
		Guihoyo
		Sébékoro I
		Kolokani
		Massantola
	Cercle de Dioïla	Tioribougou
		Zan Coulibaly
		Kaladougou
		Binko
		Wakoro
Sikasso	Cercle de Yanfolila	Bélèko
		Benkadi
		Tangandougou
		Baya
		Sankarani
	Cercle de Bougouni	Wassoullou-Ballé
		Sérémousa-Ani Samou
		YalakoroSoloba
		Sido
		Kéléya
		Kokélé
		Bougouni
Kola		
Niveau National	National	Koumantou
		National

Annexe 2 : Liste des personnes rencontrées

Région District	Cercle District	Commune	Personne rencontrée	Fonction
Bamako	District		Cheick Karamoko Traoré	GEDEFOR
			Djeneba Guindo	Directrice régionale
			Salif Poudiougou	SIFOR
			Alassane Diallo	DNEF
			Samba Goïta	
		Adama Camara		
Koulikoro	Kolokani	Sagabala		
		Guihoyo		
		Sébékoro 1		
		Kolokani		Chef cantonnement eaux et foret
		Massantola		
		Tioribougou		
	Dioïla	Zan Coulibaly		
		Kaladougou		
		Binko		
		Wakoro		
		Béléko		
		Benkadi		
Sikasso	Yanfolila	Tangandougou		Maire
		Baya	Adj Chef Major Diallo Abdoulaye	Chef de poste
			Diallo Oumar	Secrétaire général
		Sankarani		Secrétaire général
				1 ^{er} adjoint au maire
		Wassoullou Ballé		Chef de canton
			Lt Colonel Boulaye Diakité	Chef cantonnement
	Sérémoussa Ani Samou			
	Yalakoro Soloba			
	Bougouni	Sido	Abraham Keïta	Secrétaire général
		Kéléya		
Kokélé				
Bougouni				
Kola				
		Koumantou		

Annexe 3 : Guide d'entretien

Étude de la situation de référence de base sur le niveau (pourcentage et nombre d'hectares) de reforestation dans la zone du projet « Partenaires pour le Pouvoir des Voies »

Au Mali, de nombreuses initiatives de reboisement sont mises en œuvre par différents acteurs état, communautés, associations, individus, secteur privé. Il faut reconnaître sur ces les données sont peu connues. Ainsi, dans les zones d'intervention du programme "Benkadi", il importe de préciser et d'approfondir les informations sur les superficies de forêts reboisées et les acteurs impliqués.

Pour faire face à ces défis d'informations, le programme "Benkadi" se propose de faire des études de base sur le niveau de reforestation (pourcentage et nombre hectares) dans les trois les régions de Koulikoro, de Sikasso et dans le District de Bamako. Des dix dernières années.

Les questions qui suivent, adressées aux acteurs que vous êtes, participent de cet esprit.

❖ **Région de :**

Cercles de :

Commune de :

Questionnaires :

❖ **SIFOR :** Avez-vous des données sur le taux de couverture végétale au niveau national, dans les régions, dans les cercles et les communes ? 1. Oui 2. Non _____\

Si oui, sont-elles disponibles en fichiers électroniques _____\ Support papier _____\

❖ **DNEF :**

Disposez-vous du :

- Taux de couverture (occupation forestière) végétale par Cercle ? 1. Oui 2. Non _____\

Si oui, sont-ils disponibles en fichiers électroniques _____\ Support papier _____\

- % d'aires protégées par rapport à l'ensemble des aires protégées de la zone d'intervention du projet ? 1. Oui 2. Non _____\

Si oui, sont-ils disponibles en fichiers électroniques _____\ Support papier _____\

❖ **DREF :**

- Disposez-vous de la superficie reboisée par commune dans la zone du projet ?
1. Oui 2. Non _____\

Si oui, les données disponibles en fichiers électroniques _____\ Support papier _____\

- Quelles sont, selon vous, les causes d'ordre technique, organisationnel et institutionnels de réussite des initiatives de reforestation ?

.....
.....
.....
.....

- Selon vous, quelles sont les causes d'ordre technique, organisationnel et institutionnels DES ECHECS des initiatives de reforestation ?
.....
.....
.....
- Quelles propositions d'amélioration de la réussite des initiatives de reforestations pourriez-vous faire ?
.....
.....
.....
- Avez-vous formulé des objectifs de reforestation lors de l'élaboration de votre programme annuel de travail ou des outils de planification ?
1. Oui 2. Non _____\
- Si non quelles sont les raisons ?
.....
- Les objectifs de reforestation sont-ils inscrits dans le PDESC régional ?
1. Oui 2. Non _____\
- Si non quelles sont les raisons ?
.....

❖ **CERCLE :**

- Disposez-vous de la superficie reboisée par commune dans la zone du projet ?
1. Oui 2. Non _____\

Si oui, les données disponibles en fichiers électroniques _____\ Support papier _____\

- Quelles sont, selon vous, les causes d'ordre technique, organisationnel et institutionnels de réussite des initiatives de reforestation ?
.....
.....
.....
- Selon vous, quelles sont les causes d'ordre technique, organisationnel et institutionnels DES ECHECS des initiatives de reforestation ?
.....
.....
.....
- Quelles propositions d'amélioration de la réussite des initiatives de reforestations pourriez-vous faire ?
.....
.....
.....
- Avez-vous formulé des objectifs de reforestation lors de l'élaboration de votre programme annuel de travail ou des outils de planification ?
1. Oui 2. Non _____\
- Si non quelles sont les raisons ?
.....
- Les objectifs de reforestation sont-ils inscrits dans le PDESC de Cercle ?

1. Oui 2. Non _____\
 Si non quelles sont les raisons ?
- Avez-vous respecté vos engagements en matière de reforestation ?
 1. Oui 2. Non _____\
 Si non quelles sont les raisons ?
- La mise en œuvre de vos engagements est-elle suivie ?
 1. Oui 2. Non _____\
 Si non quelles sont les raisons ?
- Avez-vous un programme de suivi des activités du projet ?
 1. Oui 2. Non _____\
 Si non quelles sont les raisons ?
- Existe-t-il des initiatives personnelles de reboisement
 1. Oui 2. Non _____\
 Si oui, citez-les par acteur :
- Avez-vous un programme de suivi des activités du projet ?
 1. Oui 2. Non _____\
 Si non quelles sont les raisons ?

❖ **Commune :**

- Disposez-vous de la superficie reboisée dans la zone du projet ?
 1. Oui 2. Non _____\
 Si oui, les données disponibles en fichiers électroniques _____\
 Support papier _____\
 - Quelles sont, selon vous, les causes d'ordre technique, organisationnel et institutionnels de réussite des initiatives de reforestation ?

 - Selon vous, quelles sont les causes d'ordre technique, organisationnel et institutionnels DES ECHECS des initiatives de reforestation ?

 - Quelles propositions d'amélioration de la réussite des initiatives de reforestations pourriez-vous faire ?

 - Avez-vous formulé des objectifs de reforestation lors de l'élaboration de votre programme annuel de travail ou des outils de planification ?
 1. Oui 2. Non _____\
 Si oui, les données disponibles en fichiers électroniques _____\
 Support papier _____\
 - Quelles sont, selon vous, les causes d'ordre technique, organisationnel et institutionnels de réussite des initiatives de reforestation ?

 - Selon vous, quelles sont les causes d'ordre technique, organisationnel et institutionnels DES ECHECS des initiatives de reforestation ?

 - Quelles propositions d'amélioration de la réussite des initiatives de reforestations pourriez-vous faire ?

- Si non quelles sont les raisons ?
-
- Les objectifs de reforestation sont-ils inscrits dans le PDESC de la Commune ?
1. Oui 2. Non _____\
 - Si non quelles sont les raisons ?
 -
 - Avez-vous respecté vos engagements en matière de reforestation ?
1. Oui 2. Non _____\
 - Si non quelles sont les raisons ?
 -
 - La mise en œuvre de vos engagements est-elle suivie ?
1. Oui 2. Non _____\
 - Si non quelles sont les raisons ?
 -
 - Avez-vous un programme de suivi des activités du projet ?
1. Oui 2. Non _____\
 - Si non quelles sont les raisons ?
 -
 - Existe-t-il des initiatives personnelles de reboisement. 1. Oui 2. Non _____\
 - Si oui, citez-les par acteur :
 -
 -
 - Avez-vous identifié des initiatives personnelles de reboisement réussies dans la Commune. 1. Oui 2. Non _____\
 - Si oui, citez-les par acteur :
 -
 -
 - Avez-vous un programme de suivi des activités du projet ?
1. Oui 2. Non _____\
 - Si non quelles sont les raisons ?
 -
 -

❖ Unité de gestion du projet

- Quels sont les documents du projet ou tout autre document disponibles ?
.....
-
- Manuels de gestion et de suivi du projet ? 1. Oui 2. Non _____\
- Existence de partenariat entre le projet et les parties prenantes ?
1. Oui 2. Non _____\
- Si non quelles sont les raisons ?
-

Annexe 4

Tableau 7 : Tableau de synthèse par commune

Région	Cercle	Commune	Superficie occupations/ superficies forestières	% Aires protégées restaurées	Surfaces reboisées par communes	Taux de réussite des plantations par communes par espèce et par types d'activités	Nombre d'initiatives de reboisement/ acteurs	Nombre de conventions de reforestation mis en œuvre	Fréquence de suivi	Objectifs de reforestation	Situation des pépinières
Bamako District											
Koulikoro	Kolokani	Sagabala	Non disponible	-	-	-	-	-	-	faible	
		Guihoyo	-	-	1 ha de neem	20%	2	Locale (pas précisé)	Pas de suivi	faible	
		Sébékoro 1	Pas de données	Pas de données	Pas de données	Pas de données					
		Kolokani	-	40%	20 ha (association)	50%	5	locale	mensuelle	moyen	
		Massantola	-	-	20 ha en association	25%	-	3	-	faible	
		Tioribougou	Pas de données	Pas de données		Pas de données					
	Dioïla 43,9ha En	Zan Coulibaly	320	-	7,5 ha	65%	3 (2 particuliers, 1'ONG kilabo)	-	3fois par mois	Les objectifs de reforestation Inscrits dans le PDESC pas exécutés à hauteur de souhait -	
		Kaladougou	4.500 ha	-	6 ha		2 initiatives (particulier, ONG Kilabo)	-	Fréquent	Les objectifs de reforestation Inscrits dans le PDESC pas exécutés à hauteur de souhait	
		Binko	4.500 ha	-	10-15 ha/an	20%	ONG, Particulier, Eaux et Forêts	1	Fréquence de suivi Très faible assuré par les villageois	Objectifs inscrits dans le PDESC laissés à l'abandon	
		Wakoro	950 ha	-	5 ha/an	50%	ONG		Suivi effectué par un comité de gestion villageois	Objectif de reforestation PDESC atteint à 50%	

Région	Cercle	Commune	Superficie occupations/ superficies forestières	% Aires protégées restaurées	Surfaces reboisées par communes	Taux de réussite des plantations par communes par espèce et par types d'activités	Nombre d'initiatives de reboisement/ acteurs	Nombre de conventions de reforestation mis en œuvre	Fréquence de suivi	Objectifs de reforestation	Situation des pépinières
		Béléko	40 ha	-	Reboisement uniquement dans les écoles					Les objectifs de reforestation dans le PDESC pas mis en œuvre	
		Benkadi	10 ha	-	Pas de reboisement					Les objectifs de reforestation dans le PDESC pas mis en œuvre	
Sikasso	Yanfolila	Tangandougou	15 800 reparti avec 3 autres communes, document disponible avec une ONG wethland international	0.75	12 ha	90 Plantations en association Baobab, Néré, Acajou, Corossol, Eucalyptus,	2 initiatives de reboisement effectuées par les ONG, wethland et le conseil communal de la jeunesse	2 conventions		Oui	
		Baya	X	X	Pas de reboisement		2 initiatives par le comité local de l'eau et le conseil communal de la jeunesse	4 conventions par les ONGs : ADCOPS, AMACOPS, MALI 2000, PNUD avec le programme FEM Non encore réalisée		Très satisfaisant	
		Sankarani	15.800 ha (pout Tangadougou, Sankarani et Selefougou)	0,031	0.5 ha	75% Eucalyptus et corossol en plantation pure	3 initiatives : AMAPEES ERAD Eaux et Forêts		faible	Quelle appréciation ?	
		Wassoullou Ballé	Forêt classée de kalana 3.700 ha occupée par les habitations	Reserve de faune de Djinatoumanina Djiguiya de koloni 16.149 ha	Pas de reboisement	X	3 dans le PDESC mais pas de réalisation	4 conventions		Moins de 10% de l'objectif de reforestation dans les PDESC	

Région	Cercle	Commune	Superficie occupations/ superficies forestières	% Aires protégées restaurées	Surfaces reboisées par communes	Taux de réussite des plantations par communes par espèce et par types d'activités	Nombre d'initiatives de reboisement/ acteurs	Nombre de conventions de reforestation mis en œuvre	Fréquence de suivi	Objectifs de reforestation	Situation des pépinières
		Séréoussa Ani Samou	x	x	Pas de reboisement	x	1 initiative de reboisement avec Mali Folk center	3 conventions	moyen	10% de réalisation des prévisions du PDESC	
		Yalakoro Soloba	0	0	Pas de reboisement	0	0	3 Conventions	0	6 non réalisés	
	Bougouni	Sido	-	-	102 ha	--	3	2	mensuel	moyen	
		Kéléya	-	-	141 ha (association 15 ha par espèce)	-	1	1	mensuel	moyen	
		Kokélé	-	-	5 ha en association	-	1	1	mensuel	moyen	
		Bougouni	200 ha	-	215 ha	-	5	2	mensuelle	moyen	
		Kola	-	-	4 ha (association)	-	5	1	mensuel	moyen	
		Koumantou	-	-	172 ha (20 ha par espèce) en association	-	2	2	mensuel	moyen	
Niveau national National					726 ha						

Annexe 6

Tableau 8 : Taux de couverture végétale par commune

Région	Cercle	Commune	Taux (%) de couverture	Recommandations	Commentaires
Bamako	District			Le projet pourrait apporter un appui pour une protection intégrale de ce domaine, qui constitue un puits de gaz pour la ville et rempart contre les inondations de certains quartiers de Bamako, tel que Médinacoura	
Koulikoro	Kolokani	Sagabala	30%	Renforcer l'appui de la GIZ dans le domaine du renforcement des capacités notamment dans le domaine du changement climatique. Consolider l'application de la convention locale sur la gestion des ressources forestières par des activités génératrices de revenus.	La qualité du dol et le foncier paraissent être des facteurs limitant en matière de reforestation
		Guihoyo			
		Sébékoro 1	10%	Cette commune rurale mérite une attention particulière pendant la mise en place du projet. Des enquêtes socioéconomiques plus approfondies devront être menées avant la mise œuvre du projet.	Les populations semblent moins intéressées par des activités de reforestation. Leur préoccupation semble se situer dans la recherche du quotidien. Aussi, le projet devra prendre cette donnée en charge au moment de son démarrage
		Kolokani	20%	.responsabiliser les associations communautaires dans l'entretien des plants ; .organiser des séances d'information et de formation des autorités communales, les populations et toutes les parties prenantes sur la gestion des ressources forestières et les textes	Les responsables communaux et les autorités locales semblent très engagés pour l'amélioration du couvert végétal de leur commune. Aussi, des appuis en AGR leur doivent être apportés pour améliorer leurs revenus non liés à la forêt.

Région	Cercle	Commune	Taux (%) de couverture	Recommandations	Commentaires
				forestiers ; .sécuriser et entretenir les plantations: . confier plus de responsabilité et d'initiatives aux populations et jouer le rôle d'appui conseil	
		Massantola	20%	Faire un grand plaidoyer auprès des autorités villageoises, communales et administratives pour la reforestation par des conventions de gestion des forêts, des mises en défens et des plantations dans des espaces sécurisés avec des essences à valeur économiques	Les acteurs privés semblent obtenir les meilleurs résultats en matière de reforestation ; c'est pourquoi une attention particulière doit porter sur l'appui aux initiatives privées.
		Tioribougou	10%	Porter un accent particulier sur cette commune en particulier sur les aspects socioéconomiques et sur le foncier	Les autorités communales ainsi que les populations n'ont manifesté aucun intérêt pour les activités forestières. L'argument avancé est qu'ils ont d'autres priorités pour leur survie
	Dioïla	Zan Coulibaly	75%	. Sécuriser toutes les plantations avec des systèmes de protection. . Organiser les populations pour le suivi et l'entretien des plantations ; introduire des espèces à valeur économique et médicinales. . Créer un partenariat avec les ONG évoluant déjà dans la commune pour une synergie d'actions en matière de reforestation.	La commune est très active dans le domine gestion des ressources forestières grâce à l'appui des partenaires tel que l'ONG Kilabo et ICRAFT
		Kaladougou	75%	Créer un cadre de partenariat avec les partenaires de la commune (ONG Kilabo, Eaux et Forêts) pour une complémentarité et une synergie d'action.	L'ONG Kilabo et le service des Eaux et Forêts ont fait de grands efforts d'animation et de formation des populations qui, aujourd'hui sont très reptiles aux activités de reforestation.
		Binko	75%	Poursuivre l'approche de mise en défense le renforcement des conventions locales existantes avec une implication responsables des populations La commune dispose de 20 ha de mise en défens, convention collective	L'ONG a mené a fait des efforts énormes en matière déformation et de sensibilisation des populations et des autorités locales sur la gestion des ressources naturelles.

Région	Cercle	Commune	Taux (%) de couverture	Recommandations	Commentaires
		Wakoro	80%	. Orienter les activités de reforestation vers la protection et protection de l'existant ; . initier les aspects de conventions locales de gestion des ressources forestières	Beaucoup d'ONG interviennent dans la commune (ICRAF ; CAEB. MERCY CORPS ; CARITAS, etc.) et apportent un appui conseil important en matière de gestion de ressources naturelles. Le taux de couverture très important n'incite pas les populations au reboisement.
		Béléko	80%	La commune a les mêmes caractéristiques que celle de Waokoro et la même approche doit être appliquée pour les activités forestières.	Aucune activité de reforestation
		Benkadi	80%	Mener un plaidoyer auprès des autorités et les populations sur la gestion des ressources naturelles. Apporter un appui conseil axé sur la gestion des ressources forestières set sur le Changement climatique	Les populations semblent ne pas être intéressées par les aspects de reforestation
Sikasso	Yanfolila	Tangandougou	90%	Créer un cadre de concertation avec les acteurs les partenaires traditionnels de la commune (MaliFokCenter, WedLand) pour une synergie des interventions et une complémentarité	Grâce aux ONG Wedland et MlaifolkCenter, la commune a une solide expérience en matière de foresterie et est très motivée pour les activités de gestions des ressources naturelles
		Baya	95%	Créer un cadre de concertation avec les partenaires de la commune en vue d'une synergie d'actions et d'une complémentarité	Trois initiatives de reforestation ont été mises en œuvre avec l'appui des ONG AMAPES, ERAD et le service des Eaux et Forêts. La commune est très motivée pour la gestion ressources naturelles.
		Sankarani	95%	Créer un cadre de concertation avec les partenaires existants dans la commune pour mieux s'insérer dans la dynamique en cours	Les objectifs de reforestation planifiés dans le PDESC de la commune ont tous été réalisés en matière d'activité sylvicole. Les autorités communales sont très actives en GRN et ont menées d'initiative. Elles bénéficient pour se faire de l'appui conseil des partenaires tels que ONG AMAPES, ERAD et du service des Eaux et Forêts.
		Wassoullou Ballé	95%	S'insérer dans la dynamique encours	La commune de Wassouolou Ballé a beaucoup

Région	Cercle	Commune	Taux (%) de couverture	Recommandations	Commentaires
					de partenaires très actifs dans la gestion des ressources naturelles. Quatre conventions de reforestations initiées par les ONG ADCOPS, AMACOPS, MALI 2000, PNUD avec le programme FEM sont en cours de négociation avec les collectivités territoriales.
		Séréoussa Ani Samou	95%		
		Yalakoro Soloba	80%	Cette commune doit faire l'objet d'une attention toute particulière. Elle ne mène aucune activités sylvicoles.	Les activités planifiées dans le PDSEC sont surtout orientées vers la lutte contre les feux de brousse. La commune ne bénéficié d'aucun appui extérieur
	Bougouni	Sido	70%		
		Kéléya	70%		
		Kokélé	70%		
		Bougouni	65%	Renforcer les activités forestières par en rehaussant le taux de la couverture existant.	Le es autorités ont très motivées pour les activités agroforestières notamment l'utilisation des essences autochtones. Elles bénéficient de l'appui des ONG PRESSA, OMADESA. La commune Deux conventions de reforestation sont en cours d'exécution
		Kola	55%		
		Koumantou	60%		
Niveau national					